Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 46 (1901)
Heft: 4

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le plan d'instruction pour les cours de répétition du Ier corps d'armée. — Les écoles de recrues. — L'enseignement du tir aux recrues d'infanterie. — Les fortifications aux Chambres. — L'instruction militaire préparatoire.

J'ai noté dans la *chronique* de janvier que, dans les cours de répétition par régiment, en 1901, les exercices des unités commençaient déjà le lendemain du jour de la mobilisation, ce qui donnerait à ces cours une physionomie différente et imposerait aux chefs de tout ordre une préparation préalable que beaucoup, précédemment, avaient coutume d'ajourner jusqu'au dernier moment, et pour laquelle ils comptaient même sur les premiers jours du cours. Le *Plan d'instruction* vient de paraître et il ne sera pas inutile, à cette occasion, d'entrer à son sujet dans quelques détails.

En 1901 les troupes de deux corps d'armée, le Ier (divisions I et II) et le IIe (divisions III et V) sont appelées à des cours de répétition. Dans le Ier corps les cours ont lieu par régiment; le IIe a ses manœuvres périodiques de divisions et de corps; le *Plan d'instruction* ne concerne que les troupes d'infanterie du Ier corps; ce sont les commandants des divisions III et V qui ont à établir le *plan* pour les troupes sous leurs ordres. Je ne veux m'occuper ici que de l'infanterie du Ier corps d'armée.

Le cours aura une durée normale de 18 jours, dont à déduire les jours d'entrée et de sortie et deux dimanches; il reste donc 14 jours de travail; 8 jours, approximativement, seront consacrés aux exercices de la compagnie et du bataillon, et 6 jours aux exercices du régiment et de la brigade. Dans chaque brigade un des régiments débutera par les exercices de compagnie et de bataillon et terminera le cours par les exercices de régiment et de brigade (régiments 1, 3, 5 et 7); l'autre régiment de la brigade (régiments 2, 4, 6 et 8) commencera par les exercices de régiment et de brigade, et terminera par ceux de compagnie et de bataillon. Aux brigades II et III, deux jours seront consacrés à des exercices à double action, en opposant l'un à l'autre les deux régiments combinés (on leur adjoindra à cet effet de la cavalerie et de l'artillerie); les brigades I et IV formeront l'infanterie de la division de manœuvre et prendront part aux deux jours de manœuvres contre le IIe Corps d'armée.

« On doit exercer la troupe (exercice formel) déjà le jour d'entrée, même si l'on n'y peut consacrer que peu de temps », dit le *Plan d'ins-*

truction ; ailleurs il s'exprime comme suit sur le rôle des chefs de section : « Ils font répéter la connaissance de l'arme par les sous-officiers, et leur font aussi préparer la troupe pour le tir. Pour le reste, ils instruisent eux-mêmes la section réunie. » Il est donc indispensable que les officiers se préparent à fond, car c'est à eux seuls, en réalité, qu'incombera la tâche de reprendre la troupe et de l'exercer ; dans les régiments où l'on débutera par les exercices de régiment, on ne pourra même disposer, pour ce travail, que des quelques instants qui resteront à la fin du jour de mobilisation ; le lendemain il faudra déjà prendre part à des manœuvres combinées.

Pendant de longues années, les cours de répétition ont été taillés sur un patron uniforme, qui en faisait comme une école de recrues en raccourci ; ce n'est plus cela ; c'est maintenant une nouvelle période d'instruction qui succède à l'école de recrues ou à d'autres périodes du même genre. L'école de recrues a dû former le soldat *à fond ;* il doit suffire alors que le chef de section reprenne l'instruction du soldat, dans la section, et lui redonne une bonne tenue militaire, l'amène à manier correctement son fusil et lui fasse prendre « un pas allongé à l'allure réglementaire. »

Cette méthode impose à l'officier une responsabilité à laquelle il doit songer d'avance : une préparation individuelle complète, avant le service, est indispensable pour qu'il puisse en porter le poids honorablement. Il n'aura plus la ressource de se reposer sur l'intervention ou les conseils d'un officier-instructeur ; il n'en aura pas à sa portée. Un officier-instructeur supérieur à l'état-major de chaque régiment et un officier-instructeur à chaque bataillon, seront là pour regarder et pour observer ; toute leur intervention, sauf ce qui est prévu au chiffre 2, 4e alinéa du règlement d'exercice, consistera à faire part chaque jour, au commandant, des observations qu'ils auront faites ; et voilà tout. Il est bien dit que les commandants pourront leur demander de donner aux officiers, sur tel ou tel sujet, un enseignement spécial ; mais cet enseignement ne pourra, en aucun cas, remplacer la préparation préalable de l'officier. Celui-ci doit s'en bien pénétrer s'il ne veut s'exposer à être rappelé, l'année suivante, à une école de recrues, pour rétablir une instruction dont il aura montré l'insuffisance, ou à se faire relever de son commandement.

Voilà ce qu'il m'a paru utile de rappeler dans cette chronique. Le *Plan d'instruction* doit être maintenant entre les mains de tous les intéressés ; il dit très clairement quelle est la tâche de chacun ; personne ne pourra alléguer une prétendue ignorance de ce qu'on exigera.

Je crois que cette méthode nouvelle portera de bons fruits. Elle n'est pas complètement inédite ; dans certaines divisions elle a déjà été appliquée antérieurement avec une assez grande rigueur ; mais elle n'est pas encore entrée dans la chair et dans le sang ; cela aussi arrivera, on peut y compter.

La même obligation s'impose, dans leur sphère, aux sous-officiers; c'est aux commandants de compagnie qu'il incombe de les y rendre attentifs; et s'ils ne se préparaient pas, cela aurait, pour eux aussi, des conséquences graves.

* * *

Le temps semble vouloir prouver à l'évidence que le mois de mars n'est pas une époque favorable pour une école de recrues d'infanterie. L'année est exceptionnelle, dit-on; j'en conviens. Toutefois, l'année dernière, pour avoir été moins rigoureux et moins neigeux, le temps n'a guère été favorable et on a constaté, dans la première école de recrues, qui cependant n'avait commencé que le 12 mars, des résultats tout à fait insuffisants. Ce n'est donc pas absolument exceptionnel. D'ailleurs, le mois de mars est généralement inconstant, les retours du froid, les bises et les giboulées y sont fréquentes, toutes intempéries qui entravent d'une manière bien sensible une instruction qui doit se faire essentiellement dehors. Or, si dans son école *de recrue,* la recrue ne peut pas être instruite *à fond*, l'occasion ne se représentera plus, le déficit subsistera durant toutes les années de service.

On n'a même pas la ressource du travail en chambre; les théories multipliées auxquelles on a recours ne sont qu'un expédient pour employer le temps. Et puis, l'impression qui reste dans l'esprit des jeunes soldats est mauvaise; ils prennent le service en dégoût, sont portés à se plaindre des gens et des choses, et emportent avec eux, sur les duretés du service militaire, des idées fâcheuses que leurs récits propagent autour d'eux. Je ne fais que mentionner les dangers que court la santé.

En consultant le tableau des écoles, on constate que de toutes les armes, l'infanterie est la moins bien partagée à ce point de vue. La cavalerie, il est vrai, a des écoles de recrues en plein hiver; mais une grande partie de son travail doit se faire au manège; l'effectif peu nombreux ne demande pour l'instruction à pied que des espaces restreints que l'on peut trouver tout près des casernes et, quant au service en terrain, les hommes, montés sur leurs chevaux, souffrent bien moins que des fantassins.

Abstraction faite des inconvénients personnels, que le service fait dans des conditions météorologiques défavorables entraîne à sa suite, le gros, l'essentiel inconvénient est de compromettre une instruction qui ne se donne qu'une fois, de laisser des lacunes qui ne se combleront pas, et cela suffit pour que l'on soit fondé à attirer l'attention sur ce point et à rechercher comment on y pourrait remédier.

Dans la session des Chambres fédérales, qui vient de se clôturer, on a discuté un postulat invitant le Conseil fédéral à rechercher comment on pourrait faire des économies sur le budget militaire: prix d'unité, allocations de vivres, réduction du nombre des écoles de recrues, de 3 à 2 par arron-

dissement, dans l'infanterie, etc. A tout cela M. le conseiller fédéral Muller a répondu que des économies de ce genre ne se pouvaient pas faire, et il a donné de bonnes raisons à l'appui de son dire.

On ne saurait nier qu'on ne pourrait pas réduire de 3 à 2, par arrondissement de division, le nombre des écoles de recrues, sans porter un grave préjudice à l'instruction ; le personnel restant le même les classes deviennent trop nombreuses.

Mais, il serait possible d'avoir, dans chaque division, deux écoles de recrues parallèles et alors, tandis qu'actuellement l'instruction des recrues de l'infanterie exige $3 \times 54 = 162$ jours, il n'en faudrait plus que $2 \times 54 = 108$. On pourrait ainsi retarder d'un mois au moins l'ouverture de la première école. Quand les places de tir ou la capacité des logements se prêteraient à cet arrangement, on pourrait même réduire le nombre des écoles à 2, mais composer chaque école de 5 ou de 6 compagnies.

On pourrait objecter que l'inconvénient de devoir commencer les écoles de recrues très tôt ne se présente que les années où il y a des cours de répétition, qu'il faut grouper aux mois d'août et de septembre, et que cela ne peut, par conséquent, arriver que tous les deux ans au plus. C'est vrai, en partie ; mais il y a encore tous les quatre ans les cours de répétition de la landwehr Ier ban, en sorte que sur quatre années il y en a tout juste une dans laquelle il pourrait n'y avoir aucun cours de répétition d'infanterie, à la condition qu'il n'y ait pas, cette année-là, de cours de retardataires. Et puis si, pour retarder l'époque des écoles de recrues on fait passer devant elles des cours de répétition, ce sont ceux-là qui supportent les inconvénients du mauvais temps.

Je crois qu'au point de vue de l'instruction de notre infanterie il vaut la peine d'étudier cette question.

* * *

Je voudrais ajouter quelques notes à ce que j'ai dit dans la chronique du mois de février des modifications apportées au programme et aux méthodes pour l'enseignement du tir dans les écoles de recrues et dans les cours de répétition de l'infanterie.

Les propositions de la commission ont été approuvées par le Département militaire suisse, et le nouveau programme est maintenant entre les mains de tous les officiers qui y sont intéressés.

Une chose de nature à étonner, c'est que l'on fasse commencer ce tir à la distance de 300 mètres, par des hommes n'ayant jamais tiré auparavant et auxquels il faut tout apprendre. Il est certainement plus facile de toucher une cible placée à 200 mètres qu'une cible placée à 300 mètres. Il est vrai que notre fusil étant réglé pour le but en blanc à 300 mètres, il faut, pour tirer à 200 mètres, munir la cible d'un point de mire auxiliaire. Or, il y a un inconvénient à enseigner à des recrues qu'il faut viser exactement le point que l'on veut atteindre et, pour le premier exercice

qu'on leur fait faire, de choisir un cas anormal et de leur faire viser ailleurs (plus bas) que le point à toucher.

Mais ne pourrait-on pas, sans rien changer au réglage du fusil, fabriquer pour tirer à une distance inférieure au but en blanc (200 mètres par exemple), des cartouches à charge plus faible et qui permettraient de prendre pour point de mire le point à atteindre. Je crois qu'il vaudrait la peine de faire l'expérience de cette méthode.

*
* *

Durant la session des Chambres fédérales, des députés ont escarmouché contre le Conseil fédéral et le Département militaire à propos des crédits supplémentaires et des fortifications. M. le conseiller fédéral Muller a été amené à déclarer dans ce débat qu'on se trompe quand on croit que les fortifications sont l'enfant de prédilection du Département qu'il administre, et il a promis que les dépenses de ce chef prendraient fin. Tous les amis de notre armée de campagne ont enregistré cette déclaration avec une satisfaction sans mélange. Il est évident qu'on est allé beaucoup plus loin qu'on ne le voulait, mais sur la voie de l'inconnu on ne s'arrête pas quand on veut, et il a bien fallu achever d'abord puis compléter ce qui était commencé. Une partie de cela a été fait au détriment de la popularité de l'armée et l'on en est arrivé à proposer de lui réduire même ses vivres et certains de ses moyens d'instruction pour réaliser des économies.

On ne réfléchit peut-être pas que ces fortifications, pour lesquelles on a dépensé tant d'argent, ne peuvent nous servir de rien sans une bonne armée de campagne, bien outillée et instruite à fond; tandis que notre armée pourrait nous sauver, en cas de complications, sans fortifications; sans, du moins, cet appareil grandiose et coûteux qui pourrait, et ce ne serait pas le moindre de ses méfaits, immobiliser une partie des forces de notre armée de campagne.

On renoncera donc sans doute à l'exécution d'un programme grandiose pour étendre encore les travaux de défense dans la vallée du Rhône et, pour le Simplon, on se bornera au strict nécessaire. Et ce sera tant mieux.

*
* *

J'ai appris avec infiniment de plaisir qu'à Neuchâtel-Ville la Société des sous-officiers avait entrepris, cette année, un essai d'organisation de l'instruction militaire préparatoire volontaire pour les jeunes gens de 17 à 19 ans. A l'occasion des deux derniers rapports de gestion du Département militaire suisse, j'avais demandé si la Suisse romande resterait obstinément en dehors du mouvement et je constate qu'enfin, après Fribourg-Ville, Neuchâtel-Ville s'y engage; on me dit que la Société des sous-officiers de Genève s'apprête à imiter celle de Neuchâtel, et je sais qu'à Lausanne le Comité de la Société des officiers a pris en considération une proposi-

tion qui lui a été faite dans ce sens, et va réunir sa section en vue de préparer l'organisation d'un cours pour lequel la coopération de la Société des sous-officiers lui est assurée.

Tout cela est d'un très bon augure.

A Neuchâtel, les sous-officiers ont mis le cours, qui va commencer sous la surveillance d'une commission d'officiers composée pour 1901 du colonel-brigadier Perrier, des lieutenants-colonels A. Gyger et E. Bonhôte et du lieutenant Turin; le capitaine Apothéloz, instructeur d'infanterie à la IIme division, dirige l'instruction.

Une question toujours un peu difficile à régler, celle des jours et heures à attribuer à l'instruction pour des gens, instructeurs et élèves, ayant des occupations civiles, n'a pas laissé que de soulever quelques difficultés. On a fixé le travail de 6 h. à 9 h. le dimanche matin et un jour de la semaine de 8 h. à 10 h. du soir. Or l'emploi du dimanche dans ce but menace, paraît-il, de soulever une protestation; cette même raison aurait fait renoncer, il y a quelques années, des officiers neuchâtelois auxquels on avait demandé d'organiser l'instruction préparatoire, à donner suite à cette demande.

Il me paraît toutefois que, dans le cas particulier, on peut concilier les devoirs envers la patrie et le respect du dimanche sans enfreindre les lois divines et humaines.

J'ai sous les yeux le rapport au Département militaire suisse sur l'instruction militaire volontaire dans le canton de Zurich, où elle se poursuit depuis une vingtaine d'années, et ce rapport constate les progrès accomplis et les services que rend cette instruction. Certes il faut du dévouement aux hommes qui s'adonnent à cette tâche, sans autre perspective de récompense que la satisfaction du service rendu à la patrie et du devoir accompli.

En 1900, le nombre des participants à l'instruction préparatoire à Zurich s'est élevé à 1607.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Formation nouvelle. — Une question de cabinet. — Manœuvres d'attaque contre des positions fortifiées de campagne. — L'artillerie à pied. — Traditions régimentaires. — Un discours. — Les mannequins de l'Exposition. — Chez les artificiers. — A la Société militaire de Berlin. — Bibliographie.

Le 26 mars on a publié les *mutations dans l'organisation et la formation de l'armée* qui sont la conséquence du budget militaire de l'Empire pour 1901 voté par le Reichstag. Deux dates sont à considérer pour l'entrée en vigueur des diverses dispositions : le 1er avril et le 1er octobre.

Pour le 1er avril, il ne s'agit que de quelques autorités. On a créé un

commandant pour le nouveau camp d'instruction du VIe corps d'armée, à Neuhammer, près de Sagan, en Silésie; une section d'essais pour les troupes de communications; un sénat scientifique pour l'Académie Empereur-Guillaume, destinée à la préparation des officiers de santé ou médecins militaires. On regrette la chaire de balistique à l'Ecole polytechnique supprimée par le Reichstag.

Les nouvelles formations de troupes s'accompliront le 1er octobre. On créera définitivement cinq sections de mitrailleuses Maxim, savoir : la section de la garde (Potsdam), la section No 1 (Ortelsburg), Nos 2 et 3 (Bitsch), No 4 (Culm, ville située sur la Vistule). Chaque section est attachée à un bataillon de chasseurs (voir livraison de janvier, p. 53).

Pour les chasseurs à cheval *(Meldereiter)*, on a introduit un numérotage en rapport jusqu'à un certain point avec les numéros des corps d'armée : No 1 (Ier corps), Nos 7, 14, 15, 17 (VIIe, XIVe, XVe, XVIIe corps), Nos 10 et 11 (XIe). Les cinq nouveaux escadrons du Ve corps, dont je vous ai parlé plusieurs fois, forment les Nos 2, 3, 4, 5 et 6. Naturellement, l'escadron de la Garde conservera sa dénomination de « Garde Jäger zu Pferde ».

Comme vous le remarquerez, il y a des lacunes dans la série des chiffres, lacunes provenant des formations encore à créer. Aussi bien, les cinq escadrons de Posen ne resteront-ils pas toujours au Ve corps, ni les deux du XIe à ce dernier. Quand on se sera arrangé avec le Reichstag, chaque corps d'armée aura son escadron et nous nous débrouillerons avec le numérotage.

Le régiment d'artillerie à pied No 13, de création nouvelle, aura son quartier à Ulm, où le 1er bataillon existe déjà. Le 2e bataillon sera formé le 1er octobre à Alt-Breisach (avec une compagnie à Neu-Breisach). Le 1er bataillon du régiment No 14, qui occupe dans ce moment les deux Breisach, sera transféré provisoirement à Strasbourg, en attendant de tenir garnison plus tard dans les nouveaux forts d'arrêt de Molsheim et Mutzig « Feste Kaiser Wilhelm II » actuellement en construction. Le bataillon de pionniers No 11, à Mayence, qui, lors de la formation du XVIIIe corps d'armée était venu du XIe, sera restitué à ce corps ; il prendra garnison à Münden, sur le Weser, et sera remplacé à Mayence par le nouveau bataillon No 21.

Nos aérostiers, augmentés d'une 2e compagnie, deviendront le « bataillon d'aérostiers » ; ils auront une section attelée. Le 25e bataillon du train, à Darmstadt, se complétera par une 3e compagnie.

L'état de la cavalerie comportera quelques modifications. On distinguera un effectif renforcé, pour dix régiments et un effectif réduit, pour soixante-deux régiments prussiens. Le régiment des gardes du corps et les escadrons de chasseurs à cheval bénéficieront d'un effectif spécial : 1 capitaine, 4 lieutenants, 135 hommes (sous-officiers compris) et 132 chevaux.

L'effectif d'une section de mitrailleuses Maxim sera de 1 capitaine, 2 lieutenants, 9 sous-officiers, 57 simples soldats, 1 ouvrier, 16 chevaux de timon, 18 chevaux de devant ou de réserve, 9 chevaux de selle. Les sections ne comptant que 6 machines à 4 chevaux de trait, il résulte des chiffres qu'il y aura deux caissons attelés.

Effectif du bataillon d'aérostiers ; 1 officier supérieur, commandant ; 2 capitaines-professeurs, 2 capitaines chefs de compagnie, 2 lieutenants en premier ; 5 lieutenants, 1 médecin, 37 sous-officiers, 259 hommes, 3 ouvriers, 1 aspirant-trésorier, 2 sous-officiers de santé. Section attelée : 1 lieutenant en premier, 7 sous-officiers, 30 hommes, 1 ouvrier, 14 chevaux de selle, 44 chevaux de trait.

Le 1er avril a été ouverte à Treptow a. d. Rega une nouvelle école de sous-officiers. Nous en possédons maintenant sept, et huit écoles préparatoires, plus une école en Saxe et une en Bavière, avec, l'une et l'autre, leur école préparatoire.

Pour l'instruction du personnel des mitrailleuses Maxim, il a été décidé que les recrues seraient versées dans les bataillons de chasseurs. L'instruction des compagnies étant achevée, on triera les soldats paraissant aptes pour les sections. Quant aux conducteurs, ils seront prélevés sur les conducteurs des batteries de campagne.

Nous possédons maintenant trois modèles de télémètres : le petit modèle 1899 ; le grand modèle Bükel, et le grand télémètre Hahn. — Pour le détail, rien qui ne soit connu.

* * *

Encore une innovation. Elle était réservée au nouveau siècle, et vous montrera que quand on parle des minuties de l'armée allemande on ne dit rien de trop. Les cabinets d'aisance pour les soldats (si l'on peut les dénommer ainsi), seront dotés de papier !! En Prusse, pays d'économie proverbiale, on avait admis jusqu'ici que cette question d'ordre intérieur pouvait être réglée par les unités. Celles-ci devaient disposer d'assez de papier de rebut pour approvisionner gratuitement leur monde. Exceptionnellement, elles étaient autorisées à faire les achats nécessaires jusqu'à concurrence de 5 grammes de papier par jour et par tête, si j'ose m'exprimer ainsi.

* * *

L'ordre pour les manœuvres d'attaque de positions de campagne fortifiées vient d'être publié. Le IIe corps d'armée (Poméranie) exécutera des manœuvres avec tir à blanc, tandis qu'un bataillon d'obusiers lourds de campagne du 13e bataillon d'artillerie à pied, complété, en cas de nécessité, par le 10e régiment, prendra part aux manœuvres d'attaque du XIIIe corps d'armée avec tir réel. Vous ne serez pas trop loin du théâtre de la guerre. Ce sera le Wurtemberg. Les obusiers légers de l'artillerie de campagne y seront appelés à réparer la défaite de Munster.

* * *

Encore une preuve de la faveur dont jouit chez nous depuis quelque temps l'artillerie à pied. Les bouches à feu porteront à l'avenir les emblèmes et inscriptions qui étaient jusqu'ici le privilège de l'artillerie de campagne, savoir le chiffre royal avec les mots *Ultima ratio regis* et un aigle entouré de la devise *Pro gloria et patria.* L'ordre accordant ce privilège s'étend aux pièces adoptées par le décret du 3 juillet 1899. Quelles sont-elles ? Nul n'en sait rien. Le secret n'est pas levé.

* * *

Vous savez que l'empereur tient beaucoup à conserver aux régiments leurs traditions. C'est ainsi, — je vous l'ai dit en son temps, — qu'il a transféré les traditions des anciens régiments du Hanovre, supprimés en 1866, aux nouveaux régiments prussiens créés postérieurement dans cette province annexée. Or, pendant le siège de Gibraltar par les Espagnols en 1779/1783, deux compagnies de l'Electorat de Hanovre participèrent à la défense par les Anglais de cette formidable forteresse, sous le commandement du célèbre lord Elliot. Le roi d'Angleterre fut, comme on sait, électeur puis roi de Hanovre, cela dès 1714 à 1837, année de l'avènement au trône de la reine Victoria.

A leur retour, ces deux compagnies reçurent comme signe distinctif un ruban avec l'inscription « Gibraltar ». Cette distinction fut supprimée au fur et à mesure du décès des participants à la défense. L'empereur vient de ressusciter ce ruban. Il en a gratifié trois corps de troupes, les régiments d'infanterie 73 et 79, et le bataillon de chasseurs 10. Ce ruban, de couleur bleue, est porté au bras droit, mais seulement par les gradés inférieurs, non par les officiers. Cette décision est véritablement exagérée. L'armée hanovrienne elle-même n'a plus porté ce ruban pendant le XIXe siècle.

* * *

Le régiment des fusiliers de la garde a célébré le 30 mars son 75e anniversaire. Il fut créé en 1826 sous le nom de Garde-Reserve Infanterie (Landwehr) Regiment. Sa désignation actuelle date de 1860, où il fut renforcé d'un 3e bataillon.

Ce régiment porte le sobriquet de « Hanneton ». Il lui fut donné dès les premiers temps de son existence. Un de ses bataillons tenait garnison à Potsdam, l'autre à Spandau. Chaque année, au mois de mai, le bataillon de Spandau venait à Potsdam pour les exercices de régiment, et les bons bourgeois de la ville de s'écrier : Voici les *Mai-Käfer.* Le nom leur en est resté. Après les campagnes de 1866 et de 1870/71, où ils recueillirent de nombreux lauriers, ce surnom est devenu un titre de gloire ; les soldats du régiment en sont très fiers. La deuxième édition de l'historique de ce corps a été publiée à l'occasion du jubilé.

* * *

Vous êtes au courant de l'incident qui a marqué l'inauguration de la nouvelle caserne des grenadiers de la garde Empereur Alexandre de Russie. Le télégraphe l'a signalé dans toutes les directions de la rose des vents. Sans doute, les expressions dont s'est servi l'Empereur ont été un peu fortes. Mais suggérée par l'attentat de Brême, il ne faut pas en faire grand cas. Je n'ai pas remarqué que la population de Berlin lui en garde rancune, au moins si l'on en juge par l'accueil qu'elle fait à l'Empereur dans ses sorties. Il faut tenir compte de la nature impulsive du monarque, qui ne pèse pas chacune de ses paroles.

* * *

Tous les visiteurs de l'exposition de Paris se souviennent des mannequins déposés au Palais des armées de terre et de mer. Ils représentaient les uniformes de l'armée allemande de 1689 à 1863. Ces groupes, bien disposés, firent l'admiration de toutes les nations. Ils seront conservés. On a commencé à les ranger dans l'arsenal de Berlin au premier étage, dans la « Ruhmeshalle ». On y ajoutera quelques mannequins représentant l'époque moderne. A Paris, on avait évité l'exhibition des uniformes des trois dernières guerres afin d'épargner la susceptibilité de la nation qui nous avait invités à participer à son œuvre de civilisation.

Les trophées de Chine dont je vous ai parlé en janvier ont disparu de l'arsenal ; ils ont été transférés au Musée de la marine à Kiel. C'est, en effet, la marine qui s'en est emparée aux forts de Takou.

* * *

Je ne vous parlerai pas en détail de la triste affaire de Mörschingen, d'ailleurs bien connue. Elle n'est pas encore terminée, le condamné, lieutenant en premier, a annoncé qu'il interjetait appel au tribunal militaire suprême.

Les journaux ont fait observer que le séjour prolongé dans les tristes petites garnisons de la frontière était fait pour dépraver les qualités intellectuelles et morales des officiers. Ce n'est pas une excuse du crime, mais il serait équitable cependant de faire de temps en temps une relève des régiments, comme dans l'armée française. Je suis convaincu que cette idée sera prise on considération.

* * *

On annonce un changement dans la situation de notre corps d'artificiers. Les officiers et les sous-officiers qui, personnellement, dépendaient de l'inspection générale de l'artillerie à pied, ressortiront à l'avenir de la « Feldzeugmeisterei », sorte d'inspection générale du matériel de guerre. Jusqu'ici les officiers du corps avaient un uniforme spécial, tandis que les maîtres artificiers et les artificiers portaient l'uniforme des régiments auxquels ils appartenaient. Dorénavant ces derniers auront le même uniforme que les officiers du corps, naturellement avec les insignes distinc-

tifs des sous-officiers. — Pour leurs appointements et l'habillement, ils seront traités comme les employés. La position sociale des maîtres-artificiers et des artificiers sera sensiblement améliorée.

* * *

Le major-général *v. Bernhardi*, fort connu et apprécié en Suisse, depuis quelques années chef de la section historique I au grand état-major général, a tenu une conférence à la Société militaire de Berlin sur le thème : Weiterentwicklung der deutschen Wehrkraft ». Le *Militär-Wochenblatt* en a publié un résumé qui a été fort remarqué. Cette illustre société, dont les séances sont souvent honorées par la présence de l'empereur, s'est toujours distinguée par des conférences marquées au coin de l'originalité. Les thèmes sont très variés et les orateurs appartiennent aussi bien aux grades inférieurs qu'aux supérieurs.

Après une introduction générale, Bernhardi a parlé des points de vue politiques sous lesquels il est absolument indiqué d'envisager la conservation et le renforcement de notre puissance militaire. Les lois générales de la guerre et les tâches dévolues à l'empire allemand par son développement historique lui imposent de développer notre puissance militaire dans le sens offensif. L'orateur a donc discuté les principes d'après lesquels la flotte et la défense du territoire doivent être complétés ; il faut parfaire également l'organisation de l'armée de terre. Les décisions doivent être basées sur les expériences de la guerre franco-allemande. Elle a prouvé qu'il était indispensable de donner à l'infanterie une valeur tactique la plus haute possible, d'augmenter la cavalerie, de développer les trains d'une manière correspondant aux exigences actuelles, de telle façon que l'armée soit assurée de pouvoir consacrer toute sa force à l'exécution de ses opérations. A ce propos, je vous rappelle l'œuvre éminente du conférencier parue en 1899 : « Notre cavalerie dans la prochaine guerre. Considérations sur son emploi, son organisation et son instruction. » La *Revue militaire suisse* en a parlé dans son volume de 1899. L'idéal de Bernhardi est une cavalerie parfaitement dressée au service de l'infanterie et de l'artillerie, et ayant autant de valeur comme arme à pied que comme arme à cheval. Ce livre a été fort remarqué dans les milieux militaires de l'Allemagne et des pays étrangers.

Les orateurs de la société militaire parlent *motu proprio* et leurs idées ne coïncident pas nécessairement avec celles des autorités supérieures de l'armée. Néanmoins notre presse progressiste a éventé dans le discours de Bernhardi l'avertissement d'un futur projet militaire. Rien de plus insipide que ces présomptions.

* * *

Les mutations du mois passé n'ont pas d'importance pour vous. Peut-être vous plaira-t-il de savoir qu'il y a eu un changement dans la 4e sec-

tion du grand état-major — forteresses étrangères. — Le colonel Dettlinger, démissionnaire, a été remplacé par le colonel Deines, chef d'état-major de l'inspection générale de l'artillerie à pied, dont le successeur est le colonel Lipinski de la même arme, autrefois au ministère de la guerre.

*
* *

Encore deux mots de bibliographie. Sous peu paraîtra une œuvre importante de la section historique II (général de Lesczinki): La guerre de Sept ans élaborée par le grand état-major général. Le premier volume, *Pirna et Lobowitz* (1756), vient d'être terminé. Les deux guerres de Silésie ont paru, la première (1740-42) en 1890-93, la deuxième (1744-45) en 1895. La guerre de Sept ans est une œuvre des plus difficiles, car il n'est pas possible de se servir des archives russes. Au contraire, l'Autriche et même la France ont été fort prévenantes.

Je cite encore: *La tactique et la conduite des troupes d'après des exemples.* Le volume débute par une première partie consacrée à la « Tactique formelle. » L'œuvre est destinée aux troupes et aux élèves préparant leurs examens ainsi qu'aux travaux d'hiver. L'auteur est Koppentedt, capitaine et professeur à l'école militaire de Potsdam.

A noter la démission du lieutenant-colonel Schnackenburg, directeur des *Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine,* pour raisons de santé. Son successeur est le général Keim, une autorité en matière de tactique de l'infanterie.

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

La réforme militaire. — Constructions navales.

M. Brodrick, le secrétaire d'Etat pour la guerre, a récemment fait part des détails du projet du gouvernement sur l'avenir de l'armée anglaise. Les réformes promises porteront principalement sur les points suivants : Réorganisation du système du commandement de façon à avoir toujours trois corps d'armée (120 000 hommes) prêts à partir, à côté d'une armée suffisante pour la défense du pays. Dans ce but, la Grande-Bretagne sera divisée en six districts de corps d'armée, comme suit :

1er corps d'armée, à Aldershot ;
2e » à Salisbury-Plain ;
3e » en Irlande ;
4e » à Colchester ;
5e » à York ;
6e » en Ecosse.

Chaque corps d'armée sera pourvu de cavalerie et d'artillerie, de ses services d'approvisionnement et de transport et sera commandé par les chefs qui les conduiraient en temps de guerre.

Le but de ce projet est de centraliser la responsabilité et de décentraliser l'administration.

Soixante bataillons de volontaires et de la milice choisis avec soin, dans des conditions particulières, subiront un entraînement spécial avec les troupes régulières. Un certain nombre de canons de campagne seront délivrés aux volontaires et à la milice. Ces bataillons spéciaux seront incorporés dans les trois premiers corps d'armée.

Dans l'intention d'alléger l'armée de quelques-uns de ses services de garnisons coloniales, on formera huit bataillons de garnison, composés d'hommes faisant de 12 à 14 ans de service et âgés de moins de 40 ans, auxquels on élèvera la paie.

On essayera d'encourager la milice par une paie supplémentaire de 3 pences par jour ; on établira une réserve de la milice et on supprimera la réserve actuelle.

Sous la dénomination de « Imperial Yeomanry », on recrutera un certain nombre de jeunes gens exercés, qu'on habillera en « khaki » et qu'on munira d'un fusil court avec baïonnette.

Ainsi, d'après les propositions de M. Brodrick, on ajoutera à l'armée :

Troupes régulières .	11,500	hommes
Milice exercée . . .	50,000	»
Yeomen exercés . .	25,000	»
Volontaires exercés .	40,000	»

Cela coûtera 2 millions de livres sterling. La défense du pays se composera de 680 000 hommes, comme il est indiqué ci-dessous :

Troupes régulières .	155,000
Réserve	100,000
Milice	150,000
Yeomanry	25,000
Volontaires	250,000

Le projet de M. Brodrick a été grandement approuvé par presque tous les journaux anglais, et, en fait, cette espèce de service militaire obligatoire, sous une forme modifiée, est, sur le papier, un projet qui en vaut bien un autre. On peut cependant se demander comment on obtiendra en temps de paix un si grand nombre d'hommes quand le gouvernement ne sait absolument plus où trouver les renforts que nécessite la présente guerre. On doit vivement redouter que la méthode actuelle, qui consiste à donner 5 shellings par jour à des recrues sans expérience (pour faciliter le recrutement de la Yeomanry), et 1 shelling seulement au soldat régulier, n'influence fortement le recrutement futur. Les jeunes gens préféreront naturellement être exempts de service, puis s'enrôler en temps de guerre comme homme non exercé pour recevoir 5 shellings par jour ; ils le préféreront à la monotonie de la vie militaire, au service dans les casernes pendant des années avec une solde de 1 shelling par jour.

Le projet de M. Brodrick nous paraît être trop ou trop peu. Trop, si notre marine est capable de repousser toute invasion et de protéger notre commerce; trop peu, absolument insuffisante et sans valeur, si l'on ne peut pas se fier à notre marine pour remplir les conditions que nous venons d'indiquer. On ne peut trouver le nombre d'hommes nécessaire que de deux manières :

1° Par le service obligatoire de la milice;

2° En tenant compte de la valeur du travail,

c'est-à-dire en offrant une rémunération correspondant au salaire qu'obtient un homme dans les conditions variables de l'existence.

On peut déduire du discours de M. Brodrick à la Chambre des communes sur les réformes à apporter à l'armée, que c'est bien là sa propre opinion; il laisse entendre que ces réformes seules tiennent le pays éloigné de la conscription, avec laquelle, du reste, il se réconciliera, si le nombre d'hommes ne doit pas continuer à augmenter.

* * *

A la Chambre des Lords, Lord Selbourne indique que, dans l'année budgétaire qui s'ouvre, l'Amirauté propose les constructions suivantes :

3 cuirassés,
6 croiseurs cuirassés,
3 croiseurs de 3e classe,
10 contre-torpilleurs,
5 torpilleurs,
2 sloops,
5 sous-marins (modèle 1900).

Deux cuirassés, un croiseur cuirassé et deux sloops seront construits dans les Docks royaux; pour le reste, on conclura des contrats avec des particuliers.

L'allocation totale qu'on demande pour les nouvelles constructions est de 9 803 256 livres sterlings dont 8 466 406 liv. st. seront destinées à perfectionner jusqu'au plus au point les navires en construction, et à travailler aux sous-marins. 537 850 liv. st. serviront à mettre en chantier les navires additionnels à commencer. Le but que l'on se propose par cette répartition des fonds est d'activer le plus possible les constructions déjà entreprises et d'entreprendre les nouvelles de telle façon que la plus grande partie du travail se fasse dans les années 1902 et 1903.

On a approuvé un nouveau canon de 7,5 pouces, dont les essais avaient été satisfaisants.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Essais d'alimentation de la troupe avec du sucre. — Nouveaux degrés des ordres Léopold et François-Josef. — Ecoles militaires et écoles bourgeoises. — Les batteries d'essais du nouveau matériel d'artillerie de campagne. — Canons de gros calibre en acier fabriqués en Autriche. — Acquisition d'automobiles. — Nationalités de l'armée austro-hongroise.

Pendant l'année écoulée, on a fait, dans le XIe corps, des essais d'alimentation de la troupe avec du sucre. Une ration supplémentaire de 30 gr. de sucre par homme était distribuée chaque jour à certains détaments, tandis que d'autres ne la recevaient pas.

Des expériences comparatives faites par les médecins, il est résulté que le sucre exerce incontestablement une heureuse influence sur l'organisme. Son emploi régulier augmente le poids du corps et développe les muscles et les forces en général.

Sans doute, il ne saurait être question, pour le moment du moins, d'élever la ration de réserve de sucre, qui est normalement de 25 gr. par jour et par homme; toutefois, on pourra recourir à cette mesure, toutes les fois qu'il s'agira de fortifier les troupes en vue de les préparer à supporter des fatigues spéciales et prolongées.

— La *Wiener Zeitung* — feuille officielle — publie dans son numéro du 28 février deux rescrits impériaux, ordonnant la création de nouveaux degrés des ordres de Léopold et de François-Josef. Le degré supérieur actuel de l'ordre de Léopold, la grand'croix, sera divisé dorénavant en deux échelons. Le plus élevé conservera l'ancienne désignation de grand'croix, tandis que le second prendra le nom d' « ordre de Léopold 1re classe » et sera intercalé entre la grand'croix et la croix de commandeur, degré inférieur de l'ordre.

De même pour l'ordre de François-Josef. Entre la croix de commandeur et celle de chevalier — 2e et 3e degrés de l'ordre — on introduit une nouvelle classe : la « croix d'officier. »

Les insignes pour les dignitaires de l'ordre nouvellement créé de Léopold 1re classe se composeront de la croix de chevalier de cet ordre, suspendue à l'extrémité d'une écharpe rouge et blanche de 90 mm. de largeur, passée de l'épaule droite à la hanche gauche et d'une étoile à huit rayons portée sur la poitrine, du côté gauche.

La nouvelle « croix d'officier » de l'ordre de François-Josef est en or, octangulaire et se portera sans écharpe, simplement accrochée au côté gauche de la poitrine.

— J'ai déjà eu, à plusieurs reprises, l'occasion de vous entretenir des réformes introduites ou poursuivies en Autriche-Hongrie dans le domaine

de l'instruction des cadets et des aspirants-officiers. Vos lecteurs savent qu'à dater de l'année scolaire actuelle, les programmes des écoles réales militaires seront complètement assimilés à ceux des écoles réales civiles, en sorte qu'il y aura équivalence absolue entre la maturité militaire et la maturité civile.

Tout dernièrement, le ministre de la guerre s'est adressé aux commissions scolaires d'arrondissement à l'effet de leur demander s'il n'y aurait pas possibilité d'ajouter une nouvelle classe aux écoles bourgeoises primaires, c'est-à-dire d'en faire quatre au lieu des trois qui y existent actuellement, afin de faciliter aux élèves sortant de ces écoles l'entrée dans les écoles de cadets.

On doit malheureusement reconnaître que les gymases et les écoles réales civiles déversent dans les écoles de cadets un contingent d'élèves dont le zèle et les aptitudes laissent souvent à désirer. Il y a là un certain nombre de jeunes gens qui passent d'une école à l'autre parce qu'ils ont échoué aux examens. D'autre part, les écoles bourgeoises fourniraient aux écoles de cadets un certain contingent d'élèves physiquement bien développés, car alors on pourrait compter sur l'élément campagnard représenté dans les classes des petites villes et des villages.

Il serait donc très désirable que le programme des écoles bourgeoises fût élargi, de façon que les élèves puissent, au sortir de leurs classes, satisfaire aux conditions exigées pour l'admission dans les écoles de cadets. On ne peut, en effet, songer à rabaisser le niveau d'instruction de ces derniers établissements; d'ailleurs, il n'en est pas question.

Il y aurait avantage pour les deux parties — l'armée et les écoles bourgeoises — à ce que l'on pût passer directement de ces écoles dans celles des cadets.

L'armée en profiterait, en ce que les écoles de cadets recevraient un contingent d'élèves meilleurs, tant physiquement que moralement, et les écoles bourgeoises n'y perdraient rien non plus, car elles conserveraient tous les jeunes gens, généralement vigoureux et bien doués, qui ont l'intention de se vouer à la carrière militaire et qui, pour ce motif, se pressent, aujourd'hui, exclusivement dans les écoles moyennes.

Il serait indispensable que les établissements d'instruction militaire soient plus fréquentés. Les statistiques accusent une diminution constante de leurs effectifs. Ainsi l'Académie Marie-Thérèse, pour l'infanterie et la cavalerie, avait encore, il y a deux ans, 450 pensionnaires. Au début de l'année scolaire 1899-1900 ce chiffre était tombé à 304, et cette année l'Académie ne compte plus que 288 élèves. De même, l'Académie technique possédait, il y a deux ans, 218 élèves, l'année dernière 197 et cette année seulement 177. Ces diminutions frappantes ne s'expliquent qu'en partie par la transformation de l'Académie Ludovica en une véritable Académie honvèd, dans laquelle ne sont admis aujourd'hui — de même

que dans les deux autres Académies — que les élèves sortis de la classe supérieure d'une école moyenne et non plus, comme autrefois, ceux ayant passé simplement par une école bourgeoise organisée.

Par les détails qui précèdent, empruntés à la *Heererzeitung,* on peut se convaincre que l'administration militaire a parfaitement raison de prendre des mesures tendant à accroître la fréquentation des écoles de cadets et à favoriser le recrutement des officiers.

— Bien que l'époque des sessions des « délégations » ne soit pas encore fixée, la nomination des membres qui la composent a dernièrement remis en discussion le nouvel armement et la réorganisation de l'artillerie de campagne.

On est à peu près certain que le projet de budget militaire pour 1902 comprendra un premier crédit pour l'acquisition d'un nouveau matériel de campagne et de montagne. Le coût total des 3000 canons environ qui nous sont nécessaires, s'élèvera à près de 100 millions de couronnes, si l'on prend pour base de calcul les chiffres de votre pays, où environ 500 canons de campagne sont estimés devoir coûter 17 millions de francs.

La réorganisation de l'artillerie entraînera une augmentation de l'effectif en officiers, en hommes et en chevaux et aura pour conséquence de grever le budget d'une façon permanente. Il n'est pas possible de prévoir encore, même approximativement, quelle sera l'aggravation des charges qui en résultera, les principes généraux de la réorganisation n'étant pas encore connus.

Rien jusqu'ici n'a été décidé définitivement quant au matériel lui-même : métal de la bouche à feu et genre d'affût. On espère cependant que les essais seront terminés à la fin de cet automne et que la fabrication en grand pourra commencer en 1902. On sait cependant que les bouches à feu des batteries d'essais sont en bronze forgé[1], sorte de bronze-acier, travaillé à chaud au moyen de puissantes presses, d'après le procédé du directeur des arsenaux d'artillerie de Vienne[2]. Malgré les excellentes propriétés qu'on reconnaît partout à l'acier forgé, lequel dépasse en ténacité celles de l'acier-nickel, et qui est presque équivalent en résistance et élasticité, on considère volontiers, à l'étranger, nos artilleurs comme arriérés — et comme appartenant encore à l'âge de bronze — en conservant à leur seul pays ce métal pour la fabrication des bouches à feu, tandis que tous les autres Etats ont adopté l'acier.

Aussi longtemps que la question du métal ne sera pas définitivement tranchée, il est probable que les partisans de l'acier continueront à dénigrer le bronze. Il est fort possible du reste que d'autres pays soient disposés à accepter le bronze forgé s'ils étaient à même de le produire;

[1] Voir *Revue militaire suisse*, janvier 1901, page 58.

[2] Voir la note page 825 de la *Revue militaire suisse*, décembre 1899.

pourquoi l'Autriche, qui le possède, devrait-elle l'abandonner? Dans l'idée de rechercher le métal le plus approprié, on a essayé cependant aussi les pièces en acier et on a entrepris, entre les deux métaux, des expériences comparatives. Dernièrement encore chacune des batteries d'essai a été dotée de deux bouches à feu d'acier des usines Skoda à Pilsen; en outre, des essais sont en cours avec deux pièces Ehrhardt.

Le second point important non encore fixé jusqu'ici, est celui de l'affût dont le problème est aussi difficile à résoudre aujourd'hui qu'il était simple autre fois. D'après la *Reichswehr*, les pièces des batteries d'essai ont des affûts rigides, en acier, avec bêche à ressort à rabattement, d'un système semblable à ce que nous avons adapté en 1898 à notre ancien matériel de campagne, mais au lieu d'un frein à l'affût, les pièces sont pourvues d'un frein à corde, comme dans le canon allemand de 7,7 cm. On n'évite pas complètement, il est vrai, le soulèvement de la pièce; il est cependant moindre que dans la pièce allemande dont la bêche n'est pas pourvue de ressort.

La munition des batteries d'essai se compose du shrapnel, comme projectile principal et d'obus à écrasite, l'un et l'autre avec fusées à double effet. Le projectile et la gargousse sont séparés; la gargousse est en laiton. Les projectiles sont paquetés dans des châssis en tôle d'acier et arrangés de telle façon qu'en les enlevant du châssis on décoiffe automatiquement les fusées. On peut voir par ces indications que ce type d'affût ressemble beaucoup à celui de votre futur canon de campagne, modèle 1901, auquel vous avez donné la préférence sur d'autres systèmes, entre autres sur le modèle Ehrhardt qu'on représentait cependant comme « le dernier cri » d'un canon à tir rapide. A cet égard, les appréciations de la commission d'essai suisse sont d'un grand intérêt; la commission ne s'est pas laissée éblouir par les avantages de l'affût télescopique et par l'organisation, originale d'ailleurs, du berceau et du frein hydraulique de la pièce de Düsseldorf. Elle a repoussé l'affût Ehrhardt dans lequel on évite le soulèvement et par conséquent le repointage et qui réalise une grande vitesse de tir. La décision de la Suisse sera très commentée à l'étranger; on doit convenir que la vitesse de tir — qui à certains égards se trouve un peu limitée, — ne doit pas être sacrifiée à la simplicité et à un fonctionnement assuré de la pièce.

Il est vrai que la décision de la commission rencontre des adversaires, même dans votre pays. La *Nouvelle Presse libre* [1] traite, dans un long article, la question du nouvel armement de l'artillerie de campagne en Suisse et dit qu'il ne manque pas de voix dans votre pays pour critiquer le Message du Conseil fédéral. Cet article tend à prouver que la Suisse a toujours tenu le premier rang dans les questions d'armement et que, la première, elle s'est prononcée pour l'adoption du fusil Vetterli de 10,4 mm.,

[1] Numéro du 30 mars 1901.

à répétition, à une époque (1869) où dans les Etats voisins les personnes autorisées parlaient en faveur du chargement coup par coup et où l'Italie adoptait le même Vetterli avec chargement à un coup.

On a fait valoir, continue la *Nouvelle Presse libre*, dans les milieux les plus compétents, des motifs sérieux contre les affûts à flèche élastique et contre les constructions de Krupp où ils sont appliqués. Au nombre de ses adversaires se trouve le colonel d'artillerie Affolter. Cet officier démontre que le matériel proposé n'est pas beaucoup supérieur au matériel actuel de 8,4 cm. et qu'en adoptant une pièce à bèche de crosse élastique, la Suisse court le risque de devoir, à bref délai, revenir à une pièce à recul sur l'affût.

Les officiers qui composent la commission d'essais n'éprouvent à coup sûr pas ces hésitations. Néanmoins l'autorité du colonel Affolter, professeur de sciences militaires au Polytechnicum de Zurich, autrefois commandant de l'artillerie aux fortifications du Gothard, leur donne un certain poids et engageront peut-être le Conseil fédéral à procurer de nouvelles données pour éclairer la question (noch weiteres Material zur Klärung der Frage zu verschaffen).

Bien que ces détails vous soient sans doute archi-connus, j'ai pensé que vous auriez quelque intérêt à voir l'impression produite à l'étranger par la publication du Message fédéral, et à constater l'importance qu'on attache aux expériences et aux décisions de la Suisse.

* * *

Tandis que le bronze forgé et l'acier se disputent le terrain pour l'artillerie de campagne, l'acier règne incontestablement en maître dans les pièces de gros calibre de l'artillerie de forteresse et dans celles de tous les calibres de la marine. Nos usines Skoda à Pilsen[1] ont réussi à construire, ces dernières années, des pièces de gros calibre, en acier, qui nous permettent de nous affranchir complètement de l'étranger pour la fourniture des canons de l'armée de terre et de la marine. Les résultats du tir des récentes expériences exécutées avec un canon Skoda à charge rapide de 24 cm., de 40 calibres, ont été des plus favorables et ont fourni un témoignage éclatant des capacités industrielles de cette importante usine. Ce canon de 24 cm. est destiné à notre marine de guerre qui pourra, dès maintenant, acheter dans le pays tous ses calibres de bouche à feu jusqu'à 24 cm. La pièce, employée aux essais, a été soumise à un tir de trente coups chargés en guerre ; après chaque coup, une inspection minutieuse de l'âme et une vérification rigoureuse des autres principales dimensions de la bouche à feu ont permis de constater que la pièce s'était admirablement comportée et n'avait donné lieu à aucune avarie, ni déformations quelconques. Le métal de ce canon de 24 cm. était un acier-nickel

[1] Voir *Revue militaire suisse*, août 1899, page 539.

provenant des grandes aciéries de Witkowitz, qui, pour les plaques de blindage de la marine de guerre, ont fait déjà une concurrence redoutable aux usines allemandes et anglaises.

Avant qu'on adopte définitivement ce 24 cm., une nouvelle séance de tir doit avoir lieu dans notre port militaire de Pola et vers la fin d'avril, la Commission de l'artillerie de marine se prononcera sur les livraisons ultérieures de cette pièce[1].

* * *

Comme suite à ce que j'ai dit en janvier (page 59) sur les automobiles employés aux transports militaires, on apprend que dernièrement l'administration militaire a décidé l'acquisition, à titre d'essai, d'automobiles pour le transport des personnes. On s'en servira aux prochaines grandes manœuvres conjointement aux transports de poids lourds fournis par diverses maisons autrichiennes et qu'on y expérimentera.

En même temps, on mettra aussi à l'essai un automobile de dix chevaux, commandé spécialement à la fabrique Daimler, de Vienne-Neustadt. Cet automobile, d'un type spécial, devra, dans les moments d'arrêt de la voiture, pouvoir servir à d'autres travaux.

* * *

Le recensement effectué au 31 décembre 1900 a donné les chiffres suivants pour l'armée austro-hongroise et par nationalités :

430 000 Slaves,	soit environ le	50 % ;
227 000 Allemands,	»	29 % ;
120 000 Magyares,	»	14 % ;
48 000 Roumains,	»	5 ½ % ;
14 000 Italiens	»	1 ½ % ;

Les Slaves se subdivisent en :

174 000 Tchèques ;
76 000 Polonais ;
75 000 Ruthènes ;
75 000 Croates et Serbes ;
28 000 Slovènes ;
2 000 autres nationalités.

Le total de ces chiffres indique un effectif de 839 000 hommes, tandis que l'effectif de guerre de l'armée austro-hongroise est généralement admis comme de 800 000 hommes en chiffre rond. En comptant pour l'armée de terre et la marine sur un contingent annuel de 103 000 recrues, on arrive, pour les dix classes d'âge, à un effectif sur pied de guerre de plus

[1] A cette occasion, je dois rectifier une erreur dans ma *Chronique autrichienne* de anvier dernier (p. 58), d'après laquelle il a été attribué à Skoda des pièces de Krupp. D'après l'*Almanach für die K. u. K. Kriegsmarine 1901*, publié à Pola, Krupp a fourni à la marine autrichienne le 30,5 cm. (à tir rapide), le 24 cm. L/40, 15 cm. L/40. 15 cm. L/35, 12 cm. L/35. Skoda le 15 cm. L/40; 12 cm. L/40 et le 7 cm. (exactement 6.6 cm.).

d'un million. Il faut en déduire les diminutions naturelles, ainsi que le déchet habituel de 7 à 8 % des effectifs, constatés lors de la mobilisation, pour cause de maladie, prison, absences, etc., ce qui ramène bien au chiffre de 800 000 ; dans ce total ne sont pas compris l'*Ersatz-Reserve*, ni les troupes de landwehr et de landsturm.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Démission du cabinet Azcàrraga. — L'œuvre du général Linarès. — Nouveau ministre de la guerre. — Changements d'emploi. — Réorganisation du corps des aumôniers. — Suppression du concours d'admission aux Académies et Collèges militaires. — Extinction des vacances et mutations dans les cadres de l'état-major général. — Instruction pour les prochains cours de l'Ecole centrale de tir de l'artillerie. — Hausse télémètre Ureta. — Commande de matériel et de munition d'artillerie de campagne à tir rapide.

Etant donné le juste mécontentement éprouvé par la nation espagnole lorsqu'elle sut que la princesse des Asturies épousait le fils du comte de Caserte, personne n'a été surpris des événements qui ont précédé et accompagné ce triste mariage. Il était aisé de prévoir que le peuple ne se tairait point, après l'échec subi par ses mandataires, lesquels avaient, de la tribune du corps législatif, exposé en vain les motifs de tact et d'ordre qui déconseillaient de donner pour beau-père, à l'héritière présomptive de la couronne, le représentant d'une dynastie considérée, à juste titre, comme la plus réactionnaire de l'Europe, cet étranger qui, à la tête des hordes carlistes, a commis des atrocités sans nombre pendant la dernière guerre civile. Le terrain était surabondamment préparé, en sorte qu'il n'y eut rien d'étonnant aux manifestations imposantes de la foule en colère, lors de la première d'*Electra*, pièce d'actualité, dans laquelle notre fécond écrivain, Pérez Galdos, a peint de main de maître les intrigues et les méfaits du jésuitisme, tout puissant à cette heure. De Madrid, le courant électrique gagna les autres villes de l'Espagne, qui appuyèrent ces protestations. Celles-ci ne firent qu'augmenter au jour du mariage de la princesse Mercedès : de bruyantes qu'elles étaient, elles se transformèrent en émeutes ; dans la capitale et ailleurs, le sang coula et les événements prirent une tournure assez grave pour causer de sérieuses inquiétudes au gouvernement. L'état de siège fut proclamé. Le trop fameux mariage se célébra presque à la sourdine, dans la chapelle du palais royal, qui avait été entouré d'un épais cordon de troupes ; le reste de la garnison de Madrid resta, pendant toute la journée, consignée, prête, à la première alarme, à appuyer les forces de la police et de la gendarmerie, lesquelles n'avaient pas eu de répit depuis une semaine.

Les sévérités de la loi martiale firent momentanément renaître le calme ; l'ordre se rétablit ; mais le cabinet, convaincu de son impopularité, conscient, du reste, de s'être acquitté de la besogne qui avait été sa seule raison d'être, comprit que, pour lui, l'heure de se retirer avait sonné ; il présenta sa démission.

Tous les efforts de la reine-régente pour constituer un ministère conservateur échouèrent et elle se vit, en fin de compte, obligée de recourir à M. Sagasta, chef du parti soi-disant libéral.

Force fut, par conséquent, au général Linarès de renoncer au portefeuille de la guerre, qu'il avait détenu quatre mois environ[1]. De son passage au palais de Buenavista, il ne reste, après tout, pas trace et ce fait est d'autant plus étrange qu'on nous avait peint l'homme comme taillé dans le bois dont on fait les réformateurs. En examinant l'œuvre par lui accomplie, durant sa courte étape ministérielle, je ne vois qu'une chose à porter à son actif : c'est d'avoir eu le courage de signer l'arrêté par lequel le capitaine *(honoraire*, s'il vous plaît) d'état-major, D. Carlos de Bourbon, a été promu major. Il est vrai qu'il existe une loi constitutive de l'armée qui interdit de concéder un avancement sans qu'il y ait de vacance justifiée et, en temps de paix, l'avancement se donne exclusivement à l'ancienneté ; mais, après tout, on peut bien se permettre un petit accroc à la loi, surtout quand il s'agit de fiancés augustes... Ce qui n'a pas empêché certains esprits grincheux et portés à la critique de trouver à redire à cette nomination, non pas précisément pour ce qu'elle peut avoir d'arbitraire, — nous autres Espagnols, nous y sommes habitués, — mais à cause de celui qui l'a souscrite et qu'on avait dit être disposé à couper court à tous les abus, à remédier énergiquement et sans retard à toutes les fautes et, au besoin, à faire sentir une main de fer à quiconque oserait résister à l'autorité du ministre de la guerre. Il a été, hélas ! de ces énergies, de ce caractère viril, de ces notes de clairon, comme des promesses de réformes radicales : bruit, fumée, rien... De cette idole de quatre mois, il ne reste que le parfum de l'encens brûlé devant son piédestal par quelques journalistes et esprits crédules, et il est à espérer que ces instruments aveugles du bon génie qui, il n'y a pas à en douter, a accompagné le général Linarès dans sa carrière, ouvriront enfin les yeux et seront, à l'avenir, plus clairvoyants.

*
* *

La presse vous a déjà annoncé que le nouveau ministre de la guerre est ce même général Weyler dont le nom et l'histoire vous sont déjà assez connus pour que je me dispense de vous en faire la biographie dé-

[1] Le général Linarès a été mis en disponibilité, n'ayant pas voulu accepter la capitainerie générale de Madrid, commandement resté vacant par l'entrée de Weyler au nouveau cabinet. Le général Molto a été relevé du commandement du IIIe corps par le général Pando et placé à la tête du Ier corps d'armée.

taillée. Je me contenterai donc de vous dire qu'il fit ses premières armes dans l'infanterie, puis passa à l'ancienne Académie d'état-major, d'où il sortit avec le grade de premier-lieutenant de ce corps. Mais ses aptitudes pour le commandement des troupes le décidèrent à solliciter un emploi dans l'armée de Cuba, lors de la première grande insurrection, et ce fut dans la grande Antille qu'il commença à se distinguer et qu'il fit une rapide et brillante carrière : à 38 ans déjà, il fut nommé lieutenant-général (général commandant de corps d'armée).

Le général Weyler a occupé les postes les plus importants : il a été tour à tour gouverneur général des Philippines, gouverneur général de Cuba et commandant en chef de l'armée expéditionnaire, dans la dernière guerre séparatiste ; puis il a également exercé le commandement de divers corps d'armée et, à son entrée dans le nouveau cabinet, il était commandant du Ier corps d'armée (capitaine général de Madrid).

Il n'est guère aisé de s'expliquer pourquoi et comment le général Weyler a été appelé à faire partie du gouvernement par l'homme même qui l'a combattu le plus furieusement, tandis que ce militaire défendait la souveraineté de l'Espagne dans sa principale colonie, et qui, dès qu'il fut président du Conseil des ministres, lui retira le commandement pour le donner à Martinez Campos : c'est là un des mystères de la politique que votre chroniqueur ne veut, ni ne peut, essayer de pénétrer. Mais, quoi qu'il en soit, je partage l'opinion de ceux (encore assez nombreux) qui ont confiance dans le général Weyler et qui sont fermement convaincus que, si le ministre actuel de la guerre avait eu ses coudées franches et qu'on l'eût laissé dans la libre plénitude de ses droits de commandant en chef, ou plutôt si le gouvernement espagnol *avait vraiment voulu* faire la guerre à Cuba, nos affaires coloniales eussent pris une tout autre tournure, et alors qui sait ?...

De là, la foi sans bornes de l'armée dans le nouveau ministre de la guerre, foi qui, à mon avis, ne sera pas déçue, pourvu que de nouvelles complications, capables de stériliser les meilleurs desseins, ne surgissent pas de nouveau ; malheureusement tout est possible chez nous ; l'histoire nous enseigne à être pessimistes.

Comme il est de rigueur en pareil cas, aussitôt sa nomination rendue publique, le général Weyler a été interviewé et a avoué, en homme prudent, qu'il n'avait pas de plans bien arrêtés, en ce qui concerne les modifications à introduire dans nos institutions militaires, mais qu'il était décidé à travailler en conscience et à accomplir une œuvre qui lui permît de remédier aux maux que sa grande expérience lui avait révélés. Qui vivra, verra.

Pour prendre connaissance des réformes importantes préconisées par le général Weyler, nous devons attendre l'ouverture des nouvelles Chambres, qui ne se réuniront qu'au commencement de juin ; la discussion

du message royal et les vacances d'été en retarderont encore l'étude, en sorte que notre régénération militaire, unanimement réclamée, ne se réalisera pas, selon toute probabilité, avant la fin de 1901. Nous aurons, en tous cas, le même budget de la guerre que l'année passée.

* * *

Cependant on croit, dans les cercles compétents, que, d'ici à la reprise des travaux législatifs, le ministre de la guerre mettra en vigueur, par simple arrêté, quelques réformes qui peuvent se passer de la sanction parlementaire et qu'il exigera la mise à exécution de pratiques excellentes en elles-mêmes, mais tombées en désuétude. comme, par exemple, celle qui concerne l'exercice du commandement actif, à tour de rôle, par tous les officiers. Il existe quantité d'ordres royaux qui proclament le changement des titulaires de certains emplois ; mais, en réalité, uniquement les officiers de la maison du roi sont relevés de leur poste au bout des trois ans réglementaires. La raison du mépris de ce règlement n'est que trop connue et ne peut être attribuée qu'à la *recommandation*, ce fléau de notre armée, qui y cause les mêmes ravages que dans l'armée française du second empire, Voilà pourquoi notre corps des officiers est divisé en deux catégories : ceux qui ont tout et ceux qui n'ont rien. Il y a des officiers qui jouissent en permanence de certains emplois et des avantages moraux et matériels qui y sont affectés, tandis que d'autres sont condamnés à végéter en situation d'« excédents », si ce sont des officiers subalternes ou supérieurs, et « en disponibilité », si ce sont des officiers généraux. Ce n'est évidemment pas la manière d'entretenir l'humeur égale, d'inculquer la satisfaction que recommandent les règlements, non plus que de pratiquer la simple justice ; sans oublier qu'au point de vue de l'instruction professiennelle, ce mode d'agir a l'inconvénient de tenir bon nombre d'officiers systématiquement éloignés du service actif.

Eh bien ! à en juger par certaines mesures qu'il a déjà prises, le général Weyler semble se proposer de rétablir, dans ce domaine, le règne de l'équité : quelques colonels, commandants de corps depuis plus de 10 ans, ont été mis en excédent et remplacés par d'autres, se trouvant dans cette dernière situation. On dit que ces mutations seront suivies de plusieurs autres : souhaitons-le et surtout espérons que, dans ce remaniement de personnel, on n'oubliera pas celui qui est attaché depuis nombre d'années au ministère de la guerre. Il est vrai qu'en se privant de ce personnel archaïque, le ministre n'aura plus à sa disposition de catalogue parlant pouvant lui indiquer, à un dossier près, le contenu des cartons verts et des archives : mais par contre, il aura asséné à la routine malfaisante un coup bien mérité et mis fin à des usages démodés et à des procédés complètement incompatibles avec toute tentative de perfectionnement des rouages administratifs et techniques.

Une autre décision, approuvée de tout le monde, vient également d'être prise par le nouveau ministre et concerne cette fois le corps des aumôniers. Désormais les corps de troupe n'auront plus, comme jusqu'ici, chacun leur aumônier ; dans chaque résidence des états-majors des corps d'armée sera installée une espèce de paroisse, chargée des besoins spirituels des troupes qui s'y trouveront et, dans les autres garnisons, des prêtres ordinaires rempliront ces services, moyennant une petite gratification. Les aumôniers privés de leur emploi toucheront les quatre cinquièmes de leur solde. En outre, l'assimilation de ceux-ci aux grades des officiers a été réduite : de ce chef a été annulé l'ordre royal dû au ministre précédent, général Azcàrraga, et suivant lequel certains prêtres avaient droit aux honneurs et à la solde affectés au grade de colonel.

Avec les économies que rapporteront ces mesures et la suppression des rations d'avoine aux chevaux, souvent imaginaires, d'officiers généraux jouissant de certains emplois et dont le service n'exige pas de monture, il sera alloué au soldat cinq centimes de plus par jour, afin d'améliorer son ordinaire.

* * *

Le 15 mai prochain devaient commencer les examens d'admissions dans les Académies et Collèges de toutes armes et corps. Le nombre d'élèves à admettre, dans chaque école, avait été fixé comme suit : académie d'infanterie, 50 ; académie de cavalerie, 6 ; académie d'artillerie, 12 ; académie du génie, 6 ; académie d'administration militaire, 6. Les fils ou frères de militaires de l'armée de terre ou de mer morts durant la dernière campagne ou des suites de cette campagne, auraient eu droit à l'admission en surnombre s'ils avaient obtenu, dans les examens, des chiffres satisfaisants. Mais, vu les chiffres réduits, fixés pour les concours de cette année, le général Weyler s'est demandé si ceux-ci valaient la peine d'être maintenus et, réflexion faite, il s'est décidé à les suspendre indéfiniment, mesure d'autant plus plausible que toutes les difficultés qui s'opposent à la réorganisation de l'armée proviennent de l'excès du personnel qui, à lui seul, consomme une partie disproportionnée du budget. Pour remédier à ce mal, on continue à amortir les vacances : en 1900, par ce système, 16 vacances de colonel, 33 de lieutenant-colonel, 56 de major et 114 de capitaine ont été éteintes ; toutes ces extinctions correspondent aux cadres actifs et, si nous comparons ces chiffres avec ceux des officiers actuellement en excédent, nous constatons qu'il faudra sept ans pour amortir l'excédent de colonels, cinq pour les lieutenants-colonels, plus de cinq pour les majors et plus de sept pour les capitaines. Telles sont les tristes conséquences du manque de prévision : en temps ordinaire nous nous sommes contentés de parer aux nécessités du jour et, lorsqu'il s'est agi, à la veille de nos dernières guerres coloniales, de mobiliser de nombreuses troupes, nous nous sommes trouvés face à face avec la plus

grande pénurie, à laquelle il ne pouvait être remédié que par des moyens précipités et partant mauvais : les études dans les écoles militaires furent écourtées, un nombre incalculable de sous-officiers reçurent l'épaulette et, grâce à ces mesures et à la folle prodigalité de récompenses décernées durant la guerre, nous en sommes arrivés à l'impasse où nous nous trouvons maintenant.

L'amortissement des officiers généraux s'effectue rapidement, car le nombre des décès parmi ceux-ci a été, dans ces derniers temps, tout à fait extraordinaire. Depuis le 1er septembre à aujourd'hui, sont morts : 1 capitaine général, 4 lieutenants généraux, 3 généraux de division et 4 de brigade, tous appartenant à la section active, et nous devons encore ajouter à ce nombre 4 généraux de division et 9 de brigade de la section de réserve, ce qui fournit un total de 25 généraux décédés dans un intervalle relativement court. La moitié des vacances de la section active a été amortie, ainsi que toutes celles de la section de réserve, ce qui signifie, pour l'Etat, une économie annuelle de 195 500 fr. En raison des extinctions susdites, des promotions et des passages à la réserve pour avoir atteint la limite d'âge, il y a, dans le cadre de l'état-major général, 18 généraux de moins qu'au 1er septembre passé, dont 12 dans la section active et 6 dans la section de réserve.

* * *

L'*Officiel* du 1er mars 1901 a publié les instructions pour les prochains cours de l'Ecole centrale de tir de l'artillerie. Cette année, il y aura trois cours : le premier, consacré à l'artillerie de forteresse (de plaza) et à celle de siège, durera du 15 mai au 13 juin ; le second, qui est destiné à l'artillerie de campagne, aura lieu du 1er septembre au 15 octobre, et le troisième, qui commencera le 18 octobre pour se terminer le 30 novembre, s'occupera de l'artillerie de côte. Le premier cours se fera à Madrid et au camp de Carabanchel, le second aux deux mêmes endroits et dans les champs de tir éventuels, qui seront choisis au fur et à mesure ; enfin le troisième sera divisé en deux parties : la première aura lieu à Càdiz et au polygone de Torregorda, où se trouve la section chargée des expériences balistiques et des exercices de tir de batteries basses, avec service télémétrique à base horizontale ; la seconde partie de la troisième école pratique s'effectuera à Carthagène et comprendra des exercices de batteries basses et hautes avec service télémétrique à base verticale. Chaque régiment d'artillerie de campagne et chaque bataillon de place enverront, aux écoles pratiques correspondantes, un major, un capitaine et un premier-lieutenant ; les officiers supérieurs ne seront astreints à assister qu'aux exercices qui auront lieu les quinze derniers jours du cours et formeront deux commissions : l'une sous la présidence du lieutenant-colonel de l'Ecole centrale, section de Madrid, siégera dans cette dernière ville et sera chargée de résumer et de critiquer les expériences

réalisées avec le matériel de campagne, de place et de siège ; l'autre commission sera présidée par le lieutenant-colonel de l'Ecole centrale, section de Càdiz, siégera à Carthagène et devra rendre compte, au directeur de l'arme, des exercices avec les batteries côtières. Ces rapports devront être terminés cinq jours après la fin des cours correspondants.

Les capitaines et subalternes qui assisteront aux écoles pratiques devront aussi présenter des rapports et pourront en outre traiter, sous forme de mémoires, les sujets suivants : *Projet de tir simulé,* pour l'artillerie de place et de siège ; *Manière d'obtenir, dans le tir indirect, le parallélisme des axes des pièces,* pour l'artillerie de campagne ; *Projet d'une cible mobile,* pour l'artillerie côtière. Ces mémoires devront être remis au ministère de la guerre avant le 15 février 1902, date à laquelle ils seront classés par ordre de mérite. Les auteurs des trois premiers travaux recevront respectivement, outre la récompense réglementaire à laquelle ils pourront avoir droit, les distinctions suivantes : allocation pour passer un mois à l'étranger et y suivre des manœuvres, — pour séjourner pendant quinze jours dans un établissement de l'industrie d'artillerie, — et cadeau d'une œuvre scientifique.

* * *

Puisque nous nous occupons de l'artillerie, je désire faire mention d'une hausse-télémètre que vient d'inventer le lieutenant d'artillerie Ureta. On la dit supérieure à celle qu'emploie l'artillerie anglaise dans son canon de 12 livres. Le prix de la hausse-télémètre Ureta est d'environ 100 fr., tandis que nos télémètres réglementaires Zaragoza et Palomo valent chacun 3000 fr. Outre l'avantage du prix, le nouvel appareil offrirait celui de laisser à la batterie toute son indépendance en ce qui concerne le réglage du tir.

Tout ce qui touche de près aux télémètres préoccupe beaucoup, en ce moment, les autorités militaires de notre pays, à qui est dévolue la mission de fortifier sérieusement nos côtes. Cette entreprise ne souffre pas d'ajournement, si l'on considère certains faits qui se sont produits dernièrement, tels que la réorganisation de l'armée portugaise, accomplie peu de mois après la proclamation de l'alliance de l'Angleterre et du Portugal, comme aussi les paroles prononcées, il y a quelques jours, au Parlement britannique, lorsque certains députés se sont occupés de la situation actuelle de Gibraltar, au point de vue stratégique.

En face de ces incidents et d'autres qu'il serait oiseux de mentionner ici, il est compréhensible qu'en Espagne, le mot d'ordre soit : Sentinelle, veillez !...

— Dans ma chronique d'octobre dernier[1], je vous disais que le Ministre de la guerre, fondé sur le rapport de la Commission d'expériences, avait

[1] Page 742.

décidé l'acquisition du matériel d'artillerie à tir rapide pour quatre régiments, soit 96 canons de Saint-Chamond, 24 de la maison Schneider du Creusot et de 24 de la maison Krupp. Un ordre royal du 12 février dernier approuve les marchés passés avec ces maisons. La maison Krupp n'a qu'une faible partie de la commande pour les bouches à feu; on lui adjuge, par contre, la livraison de 432 avant-trains, de 288 caissons à munitions, de 35 280 cartouches avec shrapnels, de 15 840 cartouches avec obus à fragmentation — vous voyez que notre artillerie conserve les obus — et de 1440 cartouches avec boîtes à mitraille, ainsi que divers accessoires. Un second marché, conditionnel, avec Krupp comprend 36 720 cartouches avec shrapnels, 20 160 avec obus et 1440 avec boîtes à mitraille. Ce second marché ne deviendra ferme que si les crédits sont accordés sur le budget de 1902.

On voit que le gros de l'ordre de bouches à feu a été dévolu aux usines françaises et qu'on n'a pas craint en Espagne d'adopter des canons avec recul sur l'affût, contrairement à ce que vous avez fait en Suisse.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Une poignée de nouvelles. — A l'Ecole Polytechnique. — Bibliographie. Le jeu de la guerre. — La défense nationale.

On a un peu négligé l'armée ce mois-ci. L'attention s'est portée d'un autre côté. Parmi les petits événements à noter, signalons la disparition du *Progrès militaire* qui a été absorbé par la *France militaire*[1], comme précédemment l'*Avenir militaire*. Les journaux et les livres sont peu lus dans les cercles d'officiers : le grand mouvement de librairie d'il y a une vingtaine d'années s'est terriblement ralenti...

Quelques nouvelles qui intéressent... les intéressés, mais qui ne sont pas de nature à toucher les autres, surtout hors de France. Que les chefs de musique soient assimilés aux officiers après que les archivistes l'ont été, et les adjoints du génie, et les gardes d'artillerie, c'est assurément une mesure qui a sa répercussion sur l'ensemble de notre système militaire. On pourrait, on devrait philosopher sur les tendances qu'elle dénote. Mais il est naturel que les militaires étrangers s'en préoccupent peu. De même pour la « relève » périodique des régiments de Paris, question sur

[1] Puisque l'occasion s'en présente, je réponds à une question qui m'a été posée : qui est le général L. (F.-G.) qui signe les leaders de la *France militaire* ? J'ai lieu de croire que ces initiales sont celles du général Lamiraux (François-Gustave). Quant au pseudonyme Pierre Lehautcourt, il cache un officier que je ne puis nommer parce qu'il est en activité de service; mais c'est à tort que j'ai dit qu'il est commandant. C'est un lieutenant-colonel appartenant à l'état-major de l'armée.

laquelle il a coulé beaucoup d'encre. Que la visite médicale des recrues, lors du conseil de revision, se passe plus lentement, c'est aussi une amélioration notable, mais qui importe également fort peu aux lecteurs de cette *Revue*.

Ajouterai-je que le ministre de la guerre autorise les fautes d'ortographe que tolère son collègue de l'instruction publique? qu'il a chargé M. George Duruy de préparer, pour les écoles militaires, une série de conférences sur le rôle social de l'officier? que, après bien des hésitations, il a fini par se prononcer nettement en faveur du service de deux ans, voie dans laquelle le Sénat paraît disposé à le suivre? qu'il a légèrement rogné les indemnités payées aux généraux et, par contre, majoré les frais de déménagement alloués aux autres officiers, mais que, en même temps, il a rendu les déplacements plus rares en maintenant les lieutenants dans leurs corps, chaque fois que la chose est possible? que, dans ce but, il a, en quelque sorte amorcé l'application du principe allemand de l'indépendance du grade et de la fonction? qu'il a de même amorcé la réforme qui consiste à assurer l'avancement de la cavalerie par subdivision d'arme?

Je mentionnerai aussi que la désignation des sous-officiers et soldats a été réglementée, que le projet de déclassement de certaines places fortes a été retiré, que la loi sur les retraites proportionnelles n'est pas encore venue en discussion, que l'abaissement de la taille des hommes de troupe n'a pas encore eu son effet, cette année-ci.

Dans le personnel, d'assez importantes mutations dont l'avenir nous donnera l'explication : le directeur de la cavalerie est changé, et aussi celui de l'intendance... Ceci me rappelle que l'intendant général Vigo Roussillon est mort. Il était déjà depuis longtemps au cadre de réserve. C'était un écrivain de valeur : on lui doit un volume intéressant sur la puissance militaire des Etats-Unis au moment de la guerre de sécession. Il a aussi rédigé un chapitre important dans le « Livre d'or » publié à l'occasion du centenaire de l'Ecole polytechnique.

Et, puisque je parle de cet établissement, j'en profite pour dire un mot de la cérémonie à laquelle le président de la République a procédé le 23 mars.

S'il est une idée qui semble n'être plus de notre époque, c'est celle de symboliser dans un drapeau la personnalité de la patrie; mais s'il est une idée qui semble n'être d'aucune époque, c'est de donner ce symbole à l'Ecole polytechnique. Quel est le sentiment artificiel qu'on veut créer en de jeunes âmes que la réflexion a dû amener naturellement à la conception de leur devoir? Et n'est-ce point singulier qu'on prenne plaisir, en accentuant son caractère militaire, à rappeler combien notre grand établissement scientifique manque à ses origines? Qu'on y recrute les armes savantes, les ingénieurs techniques, passe encore : mais l'armée n'a pas

grand'chose à gagner à tirer de là ses officiers. Elle ne devrait y en prendre qu'une fraction très faible. Et encore serait-ce dans l'intérêt de l'Ecole et non dans celui de notre puissance militaire : pour offrir des débouchés de plus aux élèves et non pour améliorer les cadres. En soi, l'Ecole polytechnique est incapable de fournir de bons officiers. Elle ne peut que faire des déclassés de gens que la comparaison de leur haute valeur avec l'emploi qui est fait de cette valeur rend ou mécontents ou indifférents. Il est vrai que dans la réalité, les choses se passent autrement qu'elles ne doivent se passer. — « Il y a deux manières de résoudre ce problème, » répondait un élève que Clausewitz interrogeait. — « Quand il n'y a que deux solutions à une question, répliqua le grand philosophe militaire, c'est la troisième qui est la bonne. » Il est des cas où on meurt contre toutes les règles. La logique a beau démontrer que les polytechniciens ne peuvent être que de mauvais officiers, il y en a tout de même de bons dans la masse, juste assez pour donner tort à la logique. Mais, au fond, celle-ci a raison. La généralité des polytechniciens ou ne s'intéresse pas au métier qu'elle fait ou ne dérage pas d'être contrainte à des occupations qu'elle juge fort au-dessous de son mérite. Et on ne peut dire qu'elle ait tort. Le séminaire d'officiers d'artillerie et de génie qui s'élève sur la montagne Sainte-Geneviève n'a pas sa raison d'être, et rien n'est plus étrange que d'avoir voulu accentuer par la remise solennelle d'un drapeau l'illogisme de cette institution. Je ne saurais pourtant oublier que j'ai demandé, il y a une quinzaine d'années, qu'elle donnât des officiers à toutes les armes. Et je ne m'en dédis point.

J'estime que, si l'Ecole polytechnique fournissait chaque année 25 officiers à l'artillerie, autant au génie, autant à l'infanterie et un certain nombre à la cavalerie, par exemple, l'armée n'en souffrirait pas, et le recrutement de l'Ecole (qui est chaque année délaissée davantage) s'en trouverait bien. Quoique j'aie toujours protesté contre l'hétérogénéité du corps, des officiers, qui est, d'après moi, une des principales causes de sa faiblesse, je me refuse à admettre que l'introduction dans la masse d'un petit nombre d'éléments de choix puisse avoir de mauvais effets. Si, en mettant trop de carbone dans le fer, on le transforme en fonte, qui est un assez vil métal, en y mettant une moindre proportion de ce même carbone on fait de l'acier, c'est-à-dire le roi des métaux... ou plutôt le président de leur république, car c'est à l'or, au platine, à ce qui reluit ou à ce qui est coûteux que la souveraineté a coutume d'être accordée. Mais ce qui fait la valeur des polytechniciens, c'est leur éducation scientifique, non leur instruction militaire, et il me semble que, plus on militarisera l'Ecole, plus on lui fera perdre son caractère essentiel. L'obstination du général André à lui rendre son drapeau, qu'elle avait perdu en 1805 et dont elle s'est passée, sans la moindre peine, pendant près d'un siècle, c'est comme l'idée qu'il a eue d'envoyer son portrait en pied, somptueuse-

ment encadré, à la poudrerie du Moulin-Blanc pour remercier les ouvriers de cet établissement d'un cadeau qu'ils lui avaient fait. Le cadre, passe encore : mais le portrait! A quoi bon imiter ainsi les chefs d'Etat? A moins que ce ne soit pour prouver que tous les hommes sont égaux et qu'il n'y a pas de raisons pour que les ministres ne fassent pas ce que font les souverains. Singulière manière de pratiquer la démocratie!

Est-ce pour cette même raison que nous ne trouvons pas au budget de 1902 certaines dépenses que le général André, au cours de la discussion du budget de 1901, avait solennellement promis d'y inscrire pour l'année prochaine? Je n'oserais l'affirmer. J'aurai d'ailleurs occasion de reparler en détail des demandes de crédit qui viennent d'être déposées sur le bureau de la Chambre le jour même où elle s'en allait en vacances et que j'ai à peine pu parcourir. D'ailleurs, nous avons huit mois, au moins, pour nous en occuper. Et puis, les livres se sont amoncelés sur ma table de travail : il faut liquider le tas.

Les *tableaux d'histoire militaire* (1643-1898) dressés par le lieutenant J. de Verzel, du 54e régiment d'infanterie [1], nous présentent l'image synoptique des principaux faits des campagnes, mais surtout des campagnes auxquelles l'armée française a pris part. C'est un travail comme il est bon que chacun de nous en fasse pour son propre compte. Faut-il remercier l'auteur de nous avoir en quelque sorte mâché la besogne et de nous avoir mis à même de profiter de la peine qu'il s'est donnée en recherchant, dans les livres bourrés d'événements, ceux de ces événements qui méritent de fixer l'attention et de rester dans la mémoire? S'il faut l'avouer, je n'aime pas trop les précis (et ceci en est un) qui nous dispensent de lire les livres bourrés d'événements; je n'aime pas laisser à un autre le soin de me faire une opinion, et c'est vouloir m'en faire une que de choisir ce qu'on me montrera et ce qu'on me cachera.

Cette réserve formulée, je louerai le lieutenant de Verzel d'avoir bien mis en lumière les grandes lignes des campagnes modernes et de les avoir exposées d'une façon simple, méthodique, rationnelle, sous une forme qui frappe l'œil et se grave dans la mémoire. Je ne le louerai pas moins d'avoir su proportionner à l'importance militaire ou à l'intérêt rétrospectif de chacune d'elles le développement qu'il leur a donné.

Le capitaine J. B. a publié une plaquette qui n'est vraiment pas méchante (il est vrai qu'elle n'est pas bien bonne non plus) sur les *Manœuvres d'armées en Beauce*, de septembre 1900. La plaquette est mince : 24 pages, dont le contenu est assez maigre. Je n'en aurais pas même parlé si on ne donnait à entendre qu'une haute personnalité militaire se cache sous la signature J. B. et si je ne trouvais émise à la page 11 une idée reprise depuis avec d'amples développements par le capitaine Gérard dans

[1] Paris, Berger-Levrault.

la *Revue du cercle militaire* (26 janvier, 2 et 9 février 1901), à savoir que les fantassins, « s'ils veulent éviter de grosses pertes, devront se terrer, » se coucher et même, s'ils le peuvent, placer leur sac devant eux » pour se couvrir des éclats de shrapnels. »

Pour mémoire, je cite une *Note sur l'expansion anglaise au Yunnan* (Chapelot), qui ne présente, au point de vue militaire, qu'un intérêt médiocre. La question traitée sous ce titre : *Les dispenses, les services auxiliaires et la loi de recrutement*, ne touche que les lecteurs français qui ont en ce moment les oreilles rebattues de tout ce qui se dit sur cette malheureuse loi de recrutement.

Au contraire, aucun militaire ne peut rester indifférent au problème de l'adoption de la mitrailleuse. Nous signalons donc volontiers l'étude qui a été consacrée à cet engin par le capitaine de Monbrison, sous le titre : *Des mitrailleuses et de leur emploi par l'infanterie dans l'offensive.* La thèse de l'auteur est qu'il est temps de renoncer à l'idée que la mitrailleuse est une arme de défense, non d'attaque.

A notre avis, dit-il, à l'heure actuelle, par ses derniers perfectionnements, elle peut et doit accompagner l'infanterie jusqu'à l'assaut de la position et venir aussitôt après défendre celle-ci contre les retours offensifs.

La mitrailleuse d'infanterie doit être considérée comme une arme portative et en faire tout le service. Pour assurer sa précision et pouvoir être maniée sans fatigue, elle repose sur un affût très léger, mais elle reste un fusil. Fusil et affût peuvent être transportés chacun par un homme robuste et suivre ainsi tous les mouvements d'une ligne de tirailleurs.

De la même librairie, j'ai reçu un récit de la *Campagne de Silésie*, qui fait partie d'une histoire de la *Guerre de la succession d'Autriche*, par le major Z. Ce récit m'a paru très complet, très bien ordonné et facile à suivre pourvu qu'on ait des cartes, car l'auteur n'a même pas annexé le moindre croquis à son volume. Il n'en a eu que plus de mérite à faire une relation claire des opérations. On lira donc ce livre avec un intérêt d'autant plus vif que la personnalité du grand Frédéric l'emplit d'un bout à l'autre. Et on ne saurait nier que cette personnalité soit captivante. Il y avait chez le roi de Prusse une franchise, même dans la duplicité, qui allait jusqu'au cynisme et jusqu'à l'ingénuité. Il est impossible d'être plus sincèrement modeste, de reconnaître plus franchement ses fautes et d'exposer plus loyalement ses... déloyautés.

J'ajouterai que j'ai dû me borner à un examen très superficiel, ayant reçu, ce mois-ci, plus de publications que jamais et ayant couru aux plus pressées, c'est-à-dire à celles qui ont un caractère d'utilité pratique et d'actualité, au détriment de celles qui offrent un intérêt plutôt rétrospectif.

J'ai donc parcouru plus soigneusement les études de tactique que m'a envoyées la librairie Berger-Levrault, à commencer par une plaquette de rien du tout (elle tiendrait en une douzaine de pages de la *Revue militaire*

suisse), mais qui ne m'en a pas moins fait un extrême plaisir. C'est le *Jeu de guerre dans les corps de troupe*, par le commandant M Voici quelle en est l'idée maîtresse, d'après l'auteur :

Le Jeu de guerre est déjà pratiqué avec fruit dans la plupart des états-majors; nous voudrions voir nos camarades des corps de troupe persuadés de l'efficacité du procédé. Nous aspirons à remplacer (ou du moins à compléter) les conférences sur l'emploi des trois armes, les interrogations sur les règlements, les travaux d'hiver comportant l'étude ou l'organisation d'une position, par des exercices de Jeu de guerre où le chef de corps serait le véritable instructeur de ses officiers.

Pour que le Jeu de guerre réussisse, il faut qu'il soit simple : simple comme organisation, simple comme exécution, simple comme enseignement.

Je suis tout à fait de cet avis, et je sais pertinemment que, de son côté, le général André approuve pleinement les idées exposées par le commandant M. Les considérations générales que celui-ci émet sur l'utilité du *Kriegsspiel*, même pour les petites unités, sont fort justes. La citation qu'il fait de l'*Essai général de tactique*, du comte de Guibert, est très piquante, car elle nous montre des exercices du même genre exécutés sur la carte il y a un siècle et demi (1756). Sur certains détails d'organisation, mon expérience personnelle me permettrait d'apporter quelques amendements aux indications fournies par l'auteur. Sur divers points, je ne suis pas complètement d'accord avec lui. Mais je veux, ici, insister sur deux ou trois règles que je crois bon d'observer.

D'une part, j'estime qu'il y a lieu d'employer, autant que possible, les mêmes agents de liaison qu'à la guerre, les mêmes moyens de transmission. Les ordres doivent donc être rédigés par écrit ou formulés verbalement, selon qu'ils auraient été donnés d'une façon ou de l'autre en campagne et ils devront être portés au destinataire par les officiers qui, dans la réalité, en seraient chargés. Ceci s'applique surtout aux manœuvres à simple action, où le directeur de la manœuvre est le commandant des troupes, disposition qui présente de nombreux avantages.

D'autre part, il ne faut pas craindre les invraisemblances. On s'applique trop, en général, à vouloir que l'action se déroule correctement, chaque parti se conformant avec docilité aux règles de l'art. C'est un tort.

Il arrive fréquemment, au cours de la guerre, que les situations résultent d'ordres mal compris, d'initiatives intempestives, et que, par suite, elles soient parfaitement illogiques. Il est donc bon d'envisager l'improbable, puisque c'est à l'imprévu qu'il faut s'attendre. D'ailleurs, au point de vue didactique, mieux vaut exiger un effort de réflexion qui n'est point nécessaire dans la plupart des cas, lorsque tout se passe suivant les règles. Dans une partie de dames ou d'échecs, chaque joueur sait que, quand un pion ou une pièce est poussé par l'adversaire sur une case déterminée, il doit y riposter par un déplacement déterminé de ses pions

ou de ses pièces. Simple affaire de mémoire, de coup d'œil, de pratique. Le calcul ne trouve à s'exercer qu'en présence d'une disposition tout à fait insolite de l'échiquier.

Enfin, le commandant M. propose d'attribuer le commandement des troupes d'autres armes à certains des officiers du régiment qui joue. Eh bien! je souhaiterais que le général de division, maître de son artillerie et de sa cavalerie, détachât auprès des régiments d'infanterie des officiers d'artillerie et de cavalerie pour y commander leur arme. N'en envoient-ils pas de garnison en garnison faire des conférences, encore qu'on tire peu de fruit d'un monologue d'une heure ou d'une heure et demie ? Quel profit, au contraire, ne retirerait-on pas de la présence d'officiers étrangers, de leur participation aux exercices! En expliquant les dispositions qu'ils ont cru devoir prendre, en les justifiant, ils feront mieux connaître que par des discours les besoins de leur arme, son mode d'action, les moyens qu'elle met en œuvre. Et par là aussi se développeront la camaraderie de combat, la confiance mutuelle, l'esprit de solidarité. D'ailleurs « une mesure récente a prescrit des stages pour un certain nombre d'officiers dans une arme autre que leur arme d'origine. Elle est destinée à produire les meilleurs résultats, non seulement pour les intéressés, mais encore et surtout au point de vue de l'homogénéité de la doctrine de combat à infuser à toute l'armée. »

C'est le commandant breveté Auger, naguère professeur adjoint à l'Ecole de guerre, aujourd'hui chef de bataillon au 39e d'infanterie, qui s'exprime ainsi dans l'introduction de ses *Trois études tactiques*, brochure qui complète admirablement la plaquette du commandant M[1], parce qu'il y est fait, des idées qui y sont contenues, une application qui me paraît de tous points excellente.

La manœuvre à double action sur la carte (qui est reproduite dans les seize premières pages de la brochure du commandant Auger) a été exécutée, nous dit celui-ci, au commencement de l'année 1899, avec les cadres du 1er bataillon du 39e d'infanterie. C'est un engagement d'une compagnie tête d'avant-garde contre une compagnie dernier élément d'une arrière-garde. Elle avait été organisée dans le but de démontrer que l'on pouvait faire, sur une carte au 10 000e un exercice profitable pour une unité de la force d'une seule compagnie... Les manœuvres à double action sur la carte sont depuis longtemps en honneur dans les états-majors et dans quelques corps de troupe ; une circulaire ministérielle du 30 avril 1900, complétée par une autre de décembre 1900, a prescrit de « généraliser ce procédé d'instruction ».

Et, en effet, nous voyons le procédé mis en œuvre. Nous assistons à la séance. Nous entendons questions et réponses s'entrecroiser. Nous écoutons le directeur de l'exercice déployer beaucoup de bienveillance

[1] Disons en passant — on verra tout à l'heure pourquoi — que nous avons eu entre les mains, il y a plusieurs années déjà, le manuscrit de cette plaquette.

et, par là, mettre en confiance le personnel dont il discute les solutions; il donne simplement son avis, en l'accompagnant de commentaires, en l'illustrant d'exemples historiques. C'est bien ainsi qu'il est bon que les choses se passent. Et je ne peux qu'approuver la méthode suivie, méthode qui consiste à répéter sur le terrain ce qui a été fait en chambre et qui fait état de l'interversion des rôles. Moi aussi j'ai reconnu que, même pour en arriver aux opérations d'une simple compagnie, il faut encadrer cette troupe dans une unité forte et la faire participer à une action complexe. En dépit des railleries du prince de Hohenlohe qui « blague » les thèmes qui débutent ainsi : « Une armée se dirige sur la Pologne », pour se terminer par cette question : « Ceci posé, que doit faire le capitaine de la 3e compagnie du 1er bataillon? » et tout en tenant compte de la critique fort juste que contient cette boutade, il ne faut jamais isoler l'élément qui manœuvre, il faut le rattacher aux autres éléments avec lesquels il doit coopérer à une œuvre d'ensemble. Et, donc, le thème doit être large. Le commandant Auger le dit : il a raison. Et, ce qui est fort de mon goût aussi, c'est qu'il veut que, à défaut d'idoines, le directeur de la manœuvre se réserve le maniement de la cavalerie et de l'artillerie.

M'appesantissant sur cette question des exercices sur la carte, qui me passionne, je dirais volontiers quel parti on peut tirer, pour leur exécution, de l'emploi des croquis panoramiques, si, d'une part, je ne me proposais de consacrer une étude spéciale à ce mode de représentation et à son utilisation et si, d'autre part, je n'avais pas à signaler, ne m'étant pas laissé la place d'en parler comme il aurait convenu, trois études sur la cavalerie.

Est-il besoin de faire l'éloge de celle que le général-lieutenant von Pelet-Narbonne a consacrée à la *Cavalerie des Ire et IIe armées allemandes*, dans les journées du 7 au 15 août 1870? Evidemment non; aussi me bornerai-je à dire que la traduction du lieutenant-colonel Silvestre est fort bonne, grâce à quoi ce récit si vivant, si animé, si pittoresque se lit comme un roman. Peut-être y a-t-il lieu pourtant de regretter que les ordres et rapports ne soient pas imprimés en caractères plus fins que ceux avec lesquels est composé le texte de la narration. Cette disposition typographique me paraît particulièrement commode et agréable à l'œil.

D'une façon générale, j'aime les études de détail présentées sous une forme familière, dans lesquelles on met les troupes en scène et qu'on entremêle de réflexions qui piquent la curiosité ou chatouillent, en quelque sorte, le regard.

Sous ce titre : *Service d'exploration et service de sûreté*, le commandant Picard a commenté, analysé et discuté, avec un entrain tout cavalier, l'*Instruction pratique provisoire*, du 24 décembre 1896, *sur le service de la cavalerie en campagne*. C'est à proprement parler un exercice de cadres qu'il a écrit là, quelque chose de très comparable aux *trois études tactiques*

dont je parlais tout à l'heure. Comme il le dit lui-même, c'est « une causerie qui devrait se faire sur le terrain, une leçon de choses qui devrait se donner en péripatéticien », mais dont il a été forcément obligé d'élaguer la partie démonstrative, « la carte elle-même ne pouvant suppléer à la logique péremptoire des accidents et des mouvements du sol ». Je n'entre pas dans l'examen détaillé de l'ouvrage; peut-être aurais-je quelques réserves à formuler, ne fût-ce qu'à propos des considérations émises sur le rôle de l'artillerie légère et du cyclisme militaire. Mais la place me fait défaut.

Avec la *Cavalerie en avant des armées*, par le colonel Jules de Chabot, nous quittons le terrain de l'instruction pour entrer dans le domaine de l'histoire. C'est là seulement qu'on peut trouver la vérité, nous dit l'auteur; ni la réflexion ni l'expérience du temps de paix ne lui paraissent la montrer. « Les grandes manœuvres elles-mêmes, dit-il fort justement, si elles permettent aux officiers et à la troupe de connaître le terrain et son emploi, aux états-majors de manier des unités importantes, donnent des idées fausses sur beaucoup de points, souvent même dangereuses, car elles ne peuvent être rectifiées. »

Resterait à démontrer, par contre, que « les principes de la guerre restent les mêmes » et que les procédés de combat qui découlent de ces principes varient peu, surtout pour « la cavalerie dont les armes principales restent toujours le cheval et le sabre ». On n'agit pas seulement pour se servir des moyens dont on dispose, mais pour se défendre contre ceux que l'adversaire met en œuvre. Un maître de boxe sera peut-être fort empêché pour riposter à un ennemi muni d'une canne, et il le sera plus encore s'il a affaire à un escrimeur armé d'un sabre et encore plus s'il se rencontre avec quelqu'un qui ait un bon revolver et qui sache s'en servir. L'augmentation de portée du canon et du fusil ne peut pas ne pas influer sur la tactique de la cavalerie. Le difficile est de mesurer la grandeur et de déterminer la nature de cette influence. Et c'est pourquoi, s'il est bon de connaître l'histoire, il importe d'en vivifier l'étude par des aperçus philosophiques et psychologiques. Les envolées de l'imagination peuvent seules soulever le bagage du savoir et le porter là où il sera utilisable. Aussi bien, et malgré qu'il en ait, le colonel de Chabot ne s'est pas confiné dans l'étude du passé. Il a indiqué quel est, à son sens, le devoir de la cavalerie d'exploration, à quelle subdivision de l'arme doit être confié son rôle, quel armement elle doit recevoir et quelle place sera vraisemblablement faite au combat à pied dans les guerres de l'avenir. Sur tous ces points, on peut discuter; mais ce n'en est ni le lieu ni le moment.

Nous restons dans l'histoire avec la *Sortie de la Marne*, par M. Y. K. (Paris, Chapelot).

Il ne faut pas s'imaginer que, ayant consacré un volume de 200 pages à

l'unique journée du 30 novembre 1870, l'auteur de cette intéressante étude ait tout dit sur cette journée. En réalité, tel n'était pas son dessein. L'objet réel de son travail était de montrer — et il me paraît y avoir pleinement réussi — que le général Ducrot était un officier remarquable et qu'il l'a prouvé, quoi qu'on en ait pu dire, dans la préparation et, autant qu'il a dépendu de lui, dans l'exécution de la sortie par l'Est. C'est un panégyrique, c'est un plaidoyer, fait d'ailleurs avec beaucoup de talent, et qui constitue une page excellente d'histoire militaire.

Peut-être y aurait-il, au point de vue politique, des réserves à formuler. Si, en général, les appréciations de l'auteur sont empreintes d'une parfaite modération et inspirées par un sens très exact des choses, si, en particulier, il a rendu justice au rôle souvent mal compris du général Trochu, il ne me semble pas avoir été tout à fait équitable en s'élevant par deux fois (page 33 et page 43) contre la dictature militaire de Gambetta : « Un ingénieur, délégué par un avocat, dirigeait l'effort militaire des armées de province ! » s'écrie-t-il en faisant la moue.

Je conviens qu'il eût mieux valu que le salut de la France fût entre les mains d'hommes moins ignorants des choses de la guerre. Mais où en trouver ? Il y avait le général Trochu, qu'on avait mis à la tête du gouvernement de la défense nationale. Eh bien, avec un sens exact des nécessités de la situation, il ne s'était pas opposé à ce que l'avocat Gambetta prît une place prépondérante dans le gouvernement.

Et pourquoi ? Pourquoi, sinon parce que ce civil présentait des garanties que n'offrait aucun militaire ? « Dieu sait ce que va devenir notre mal-» heureux pays, » écrivait Ducrot lui-même le 7 septembre 1870, au lendemain de Sedan. « Aura-t-il l'énergie nécessaire pour continuer cette » terrible lutte ; en aura-t-il les moyens ? Je le désire, sans oser l'espérer. » Jamais, à aucune époque de son histoire, la France n'a subi de pareils » désastres, et, il faut bien le dire, c'est par *l'impéritie*, par la *faiblesse* de » ceux qui dirigeaient nos armées. » Ces gens-là étaient-ils qualifiés pour se mettre à la tête du mouvement de résistance ?

Reconnaissant que le sentiment public ne voyait dans les chefs militaires que des incapables ou des traîtres, l'auteur de la *Sortie de la Marne* plaide les circonstances atténuantes en leur faveur en disant qu'ils « ne » faisaient que se débattre impuissants contre les conséquences inéluctables d'un manque absolu de préparation. » Le mérite de Gambetta a été de vouloir se soustraire à cette fatalité, c'est d'avoir voulu faire quelque chose, c'est d'avoir fait quelque chose, malgré le « manque absolu de préparation. » Que son ignorance ait été un des éléments de sa force, c'est possible, c'est probable, c'est certain. Il est des dangers qu'on n'affronte que parce qu'on n'en a pas mesuré toute l'étendue. Mais il n'en est pas moins glorieux de les avoir affrontés. Et M. Y. K. rend encore hommage, bien qu'il en ait, à l'action exercée par Gambetta lorsqu'il dit (en

parlant, à la vérité, de Paris ; mais son raisonnement s'applique à la province aussi) :

Ce gouvernement de fait, issu de la révolution devant l'ennemi, manquant d'autorité en raison même de son origine, n'ayant pas d'armée, sans police (il ne pouvait songer à s'appuyer sur celle de l'Empire), ayant à prendre ses décisions au milieu d'une population de deux millions d'habitants en proie à l'affolement, pouvait-il avoir cette « main de fer », prendre ces « mesures énergiques » qu'il est si facile de préconiser aujourd'hui ?

Aucun esprit raisonnable ne le soutiendra.

Que le ministre civil de la guerre ait été souvent mal inspiré, je n'en disconviens certes pas. Mais, si tout ce qu'il a fait n'a pas été bien fait, eût-il mieux valu ne rien faire ? Je ne le crois pas. Et, d'autre part, à défaut de Gambetta, eût-on trouvé quelqu'un pour faire quelque chose ? Je ne le crois pas davantage. A mon avis, toute la question est là, et, puisque l'occasion s'en présentait, j'ai cru bon d'indiquer ma manière de voir à ce sujet. Peut-être serait-il juste d'ajouter que cet avocat incompétent s'est montré supérieur à ce qu'on était en droit d'attendre d'un avocat incompétent. Mais je n'irai même pas jusque-là.

INFORMATIONS

FRANCE

L'artillerie de campagne. — A propos des grandes manœuvres françaises, un officier espagnol, le lieutenant-colonel d'artillerie Casimiro Lanaja, qui y a assisté en simple spectateur, donne dans le *Memorial de artilleria*, de décembre 1900, quelques indications intéressantes sur le matériel et la tactique de l'artillerie française.

Nous reproduisons quelques-unes de celles qui se rapportent à l'artillerie de campagne.

Parlant de la nouvelle pièce de 75 mm. à tir rapide, l'auteur dit que les officiers qui connaissaient la pièce Schneider-Canet essayée au printemps 1900 au polygone de Carabanchel, trouvent que ces deux pièces présentent de très nombreux caractères communs.

L'une et l'autre ont un affût à berceau mobile. Il est à présumer que le mouvement de recul est absorbé comme dans la pièce Schneider-Canet par un frein hydraulique en employant un autre liquide, et qu'un récupé-